



Retracer le parcours d'un soldat de la Révolution ou de l'Empire

Philippe Tabary - 29 janvier 2019

100 DE 1816
Soliv
r ce me
banda
ses tou
ptis
ton s
supervi
e ey
no pot
tinnou
et
repare
land
u Cypa
tiste, da
que.
Sui
Mo
re fe.
ccune
nouve
Et
en Co



Infanterie de Ligne

CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES



Les guerres de la Révolution et de l'Empire

- De Valmy à Waterloo, une suite ininterrompue de batailles et de campagnes. De 1792 à 1815 : **23 années de guerre**.
- Du **volontariat à la conscription**
 - Du volontariat au service obligatoire, durant ces 23 années, le recrutement des troupes évolue considérablement d'une armée de métier à l'armée de conscription.
- De 1800 à 1815, on évalue entre **2,5 et 3 millions le nombre d'hommes levés** sur tout le territoire de l'empire.
- **Les pertes énormes** sont de **près d'un million et demi d'hommes**, morts ou disparus
 - Entre 450 000 et 600 000 morts ou disparus pour la Révolution et le Consulat
 - Entre 850 000 à 1 million de morts ou disparus pour l'Empire





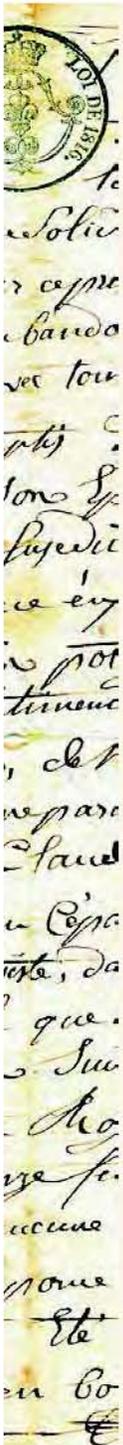
Les traces des soldats

- Les soldats de la Révolution et de l'Empire ont laissé **de nombreuses traces dans les archives** mais les fonds disponibles sont rarement exhaustifs.
- Il est important de **bien comprendre les processus** de levées d'hommes pendant la période révolutionnaire et sous l'Empire. C'est le moyen indispensable pour bien orienter les recherches.
- Pour être complet sur le parcours militaire d'un soldat, il est nécessaire d'accéder aux **archives du Service Historique de la Défense (SHD)** pour consulter les registres de contrôle des troupes ou les registres matricules.
- Deux éléments essentiels pour les recherches:
 - la **date d'incorporation**
 - l'**unité** dans laquelle le soldat a servi



LOI DE 1814
Solu
ce me
bande
ses tou
ptis
ton s
supervi
ce ey
in pot
tinnue
et
repare
land
u Cypre
tiste, da
que.
Sui
Mo
re fe.
ccune
pome
Et
en Co

LES ARCHIVES DE L'ETAT CIVIL



Commencer par l'état-civil

Les traces des soldats de la Révolution ou de l'empire sont fréquentes dans l'état civil.

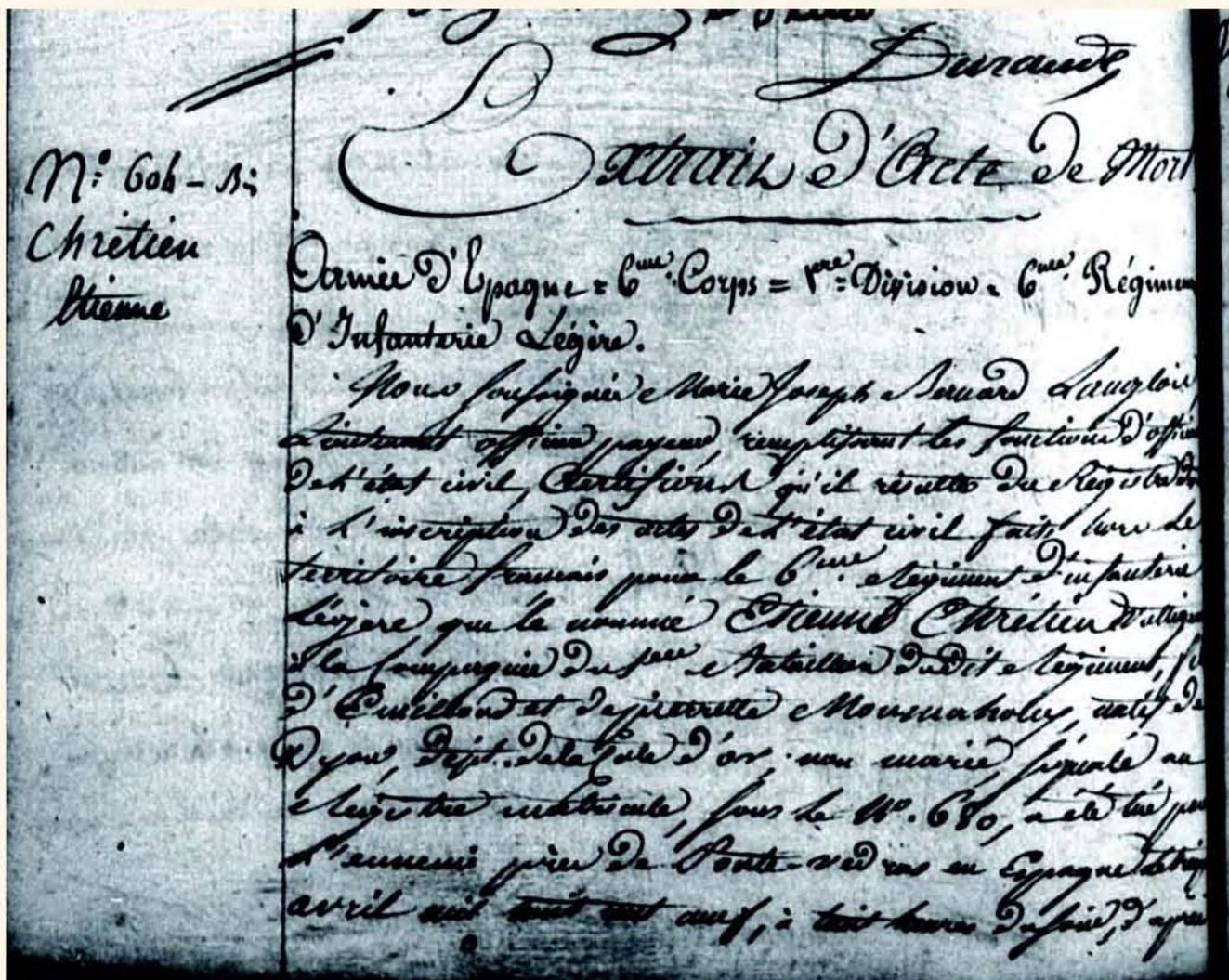
- La **transcription d'extraits mortuaires**.
 - L'extrait mortuaire est un document intéressant car il est riche en informations et fournit généralement l'unité dans laquelle a servi le soldat.
- Le soldat, **témoin** d'un mariage ou d'autres événements (naissance, décès...).
 - A l'occasion d'un événement familial, un soldat a pu être témoin et à ce titre mentionné dans l'acte rédigé.
- Acte de mariage des « **Mariés de l'Empereur** » en 1810.
 - Mariage de 6000 militaires en retraite pour célébrer l'union de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche.
- La mention « **Médaille de Sainte Hélène** » figure parfois dans certains actes.

1809 - Extrait mortuaire
d'Etienne CHRETIEN

(AD 21 - EC 239 / 240)

Extrait mortuaire
transcrit dans le registre
de l'état civil de la ville de
Dijon en 1809

« Armée d'Espagne... 6^{ème}
régiment d'infanterie légère ...
Etienne Chrétien de la
compagnie du 1^{er} bataillon
dudit régiment.... »



Mariés de l'Empereur

(AD 21 - EC 519 / 5)

Mariage de Mathieu CLERGET,
ancien militaire en retraite
avec Marie-Jeanne MATHIEU



quatrième jour du mois de fructidor au second de
la république française et de tel ou tel an de
l'ère républicaine ci-jointe et consentante.

lesquels nous ont requis de procéder à la
célébration du mariage projeté entre eux et dont
le choix a été fait par messieurs les membres de
la commission nommée par M. le sous-préfet de
Châtillon-sur-Seine en exécution de l'article six du
titre quatre du décret de sa majesté Impériale
N^o 1000 du 18 pluviôse l'an dix.

Si l'Empereur Napoléon l'ordonne au
Palais de Campagna, le vingt-cinq mars dernier
ledit choix confirmé par M. le préfet de la Côte-d'Or
en date du vingt-cinq dudit mois d'avril et dont la
publication a été faite devant la principale
porte de la dite maison communale le vingt
et vingt deux dudit mois d'avril à l'heure de
midi. Aucune opposition audit mariage ne nous

15
Mariage

En suite huit cent dix, le vingt-cinq mars l'an dix
Mathieu Clerget d'Avril, l'ordonne avec adjoint à la mairie de la
Et survenue, chef lieu de Canton et justice de la Côte-d'Or
Département de la Côte-d'Or, remplissant en cette qualité
Mathieu les fonctions d'officier de l'état civil pour l'absence
M. le Maire.

Sont comparus Mathieu Clerget âgé de trois
vingt ans ancien militaire en retraite et charpentier
demeurant à Ducey, vis à vis l'ancien de Châtillon
sur-Seine Département de la Côte-d'Or, fils aîné
de défunt Antoine Clerget ci-dessus greffier de la
justice de paix de Châtillon dudit lieu, décidé en vertu
dernière commune, le fils Prunelle au dit lieu et de
deux filles ci-jointes et consentantes.

Et Marie Jeanne Mathieu fille
majeure née de défunt André Mathieu qui était
marchand à Tacey, décidé à Alligny Côte-d'Or, les

« ... lesquels nous ont requis de procéder à la
célébration du mariage projeté entre eux et dont
le choix a été fait par messieurs les membres de
la commission nommée par M. le sous-préfet de
Châtillon-sur-Seine en exécution de l'article six du
titre quatre du décret de sa majesté Impériale
l'Empereur Napoléon ... »

101 DE 1816
Solu
cepre
Bando
ses tou
pté
ton S.
luyedi
e ey
in pot
tinnue
Et
repare
Laud
u Cypa
tete, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co

N^o 34
Décès de
Jean-Baptiste Noiro
15 Septembre 1884
Septembre, à six heures du soir, Tardouant Meun, Eugène
Mourot, maire, officier de l'Etat civil de la commune
de Rucy (Côte-d'Or), ont comparu, à la Mairie, les srs
Suzanne Noiro, tisserand, âgé de soixante-deux ans,
fils du décès dénommé ci-après et Henri Febvre,
propriétaire, âgé de cinquante-neuf ans, voisin
dudit décès, tous deux domiciliés à Rucy. Lesquels
Nous ont déclaré que, ce présent jour, à cinq heures
du soir, Jean-Baptiste Noiro, ancien tisserand,
médaille de Sainte-Hélène, âgé de quatre-vingt-

15 septembre 1884 - Acte de décès de Jean Baptiste NOIROT
(AD 21 - EC 519 / 010)

Un acte décès qui fait référence au passé de soldat de Jean Baptiste NOIROT

« Lesquels nous ont déclaré que, ce présent jour, à cinq heures du soir,
Jean Baptiste Noiro, ancien tisserand, médaillé de Sainte Hélène, âgé de... »

LOI DE 1814
Solie
ce me
bande
ses tou
pté
ton s
supé
e ey
pot
tinné
et
repare
land
u Cyp
iste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co

1791 - 1798

LES LEVÉES DE VOLONTAIRES

ARMÉE
DU RHIN.

RECRUTEMENT DES ARMÉES.

Décret du 24 février 1793.

*INSTRUCTION pour les Commissaires supérieurs du Conseil
exécutif, préposés pour le recrutement des armées.*

LA CONVENTION NATIONALE ayant décrété que la force armée se-
roit portée à 502,800 hommes, et que la répartition des armées
seroit faite d'après les dispositions du Conseil exécutif, les premiers
moyens nécessaires à la défense des frontières et des côtes de la
république, ont déterminé le Conseil exécutif à désigner neuf ar-
mées, lesquelles agiront :

La première, sous la dénomination d'armée du Nord.

La deuxième, des Ardennes.

La troisième, de la Moselle.

La quatrième, du Rhin.

La cinquième, des Alpes.

La sixième, du Var.

La septième, des Pyrénées.

La huitième, des Côtes.

La neuvième, de réserve.

Il sera désigné à chacune de ces armées, un nombre de départe-
mens destinés au recrutement des troupes qui les composent,
proportionnellement à leur force.

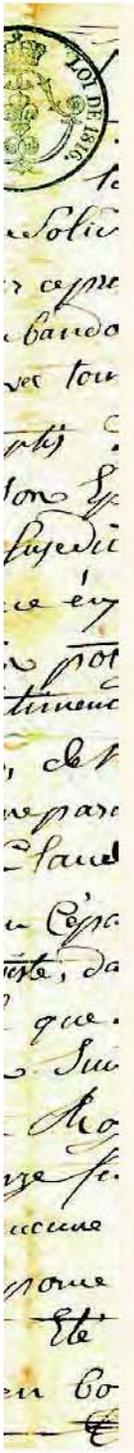
Le Conseil exécutif a établi un commissaire supérieur pour sur-
veiller, dans les départemens et les districts correspondans à cha-
cune des armées, le recrutement des hommes qui doivent les
compléter.

Il sera fait à l'avance, par le Conseil exécutif, une disposition
de fonds suffisante dans la caisse de chaque département, de
manière que les receveurs des districts soient immédiatement rem-
boursés des avances qu'ils auront faites, conformément aux dis-
positions des articles 2, 3, 4, 6, 11, 12 et 13 du titre 2 de la loi
du 24 février dernier.

Lesdites sommes seront remboursées aux receveurs des districts,
par les payeurs généraux des départemens, sur les ordonnances

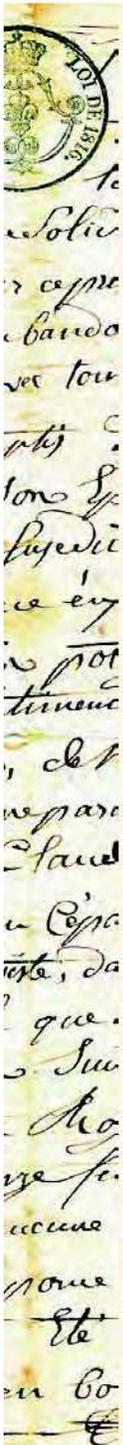


Montromi et Montauri L. 43.



Quelques repères

- Fin 1790, la **l'armée est en difficulté** par des désertions, l'émigration des officiers, les révoltes, la baisse des effectifs, tout cela conduit à une réorganisation en mars 1791
- Printemps 1791, dans un climat de rumeurs de guerre, les **premières conscriptions libres** de gardes nationaux s'organisent, accélérées par la fuite du roi.
- Été 1791, décrets pour la levée de 97000 gardes nationaux et l'organisation de **bataillons de volontaires**.
- Du 20 avril 1792, déclaration de guerre de la France, au 11 juillet 1792, déclaration de la patrie en danger : de nouvelles levées
- Les décrets, des 4 février et 23 août 1793, organise une **levée en masse** de 300 000 hommes



Archives communales

- Aux archives communales, il faut consulter essentiellement la **série H** (affaires militaires).
- D'une commune à l'autre, il y a une **grande diversité** dans la qualité et la quantité des fonds disponibles.
- Dans cette période, les communes recueillent les enrôlements volontaires, organisent la garde nationale. Elles auront aussi souvent à « désigner » des volontaires pour respecter le contingent qui leur est demandé.
- Les principaux documents à rechercher :
 - Registres d'enrôlement des volontaires
 - Registres de la garde nationale
 - Dossier sur des affaires particulières : réclamations, désignations, etc.

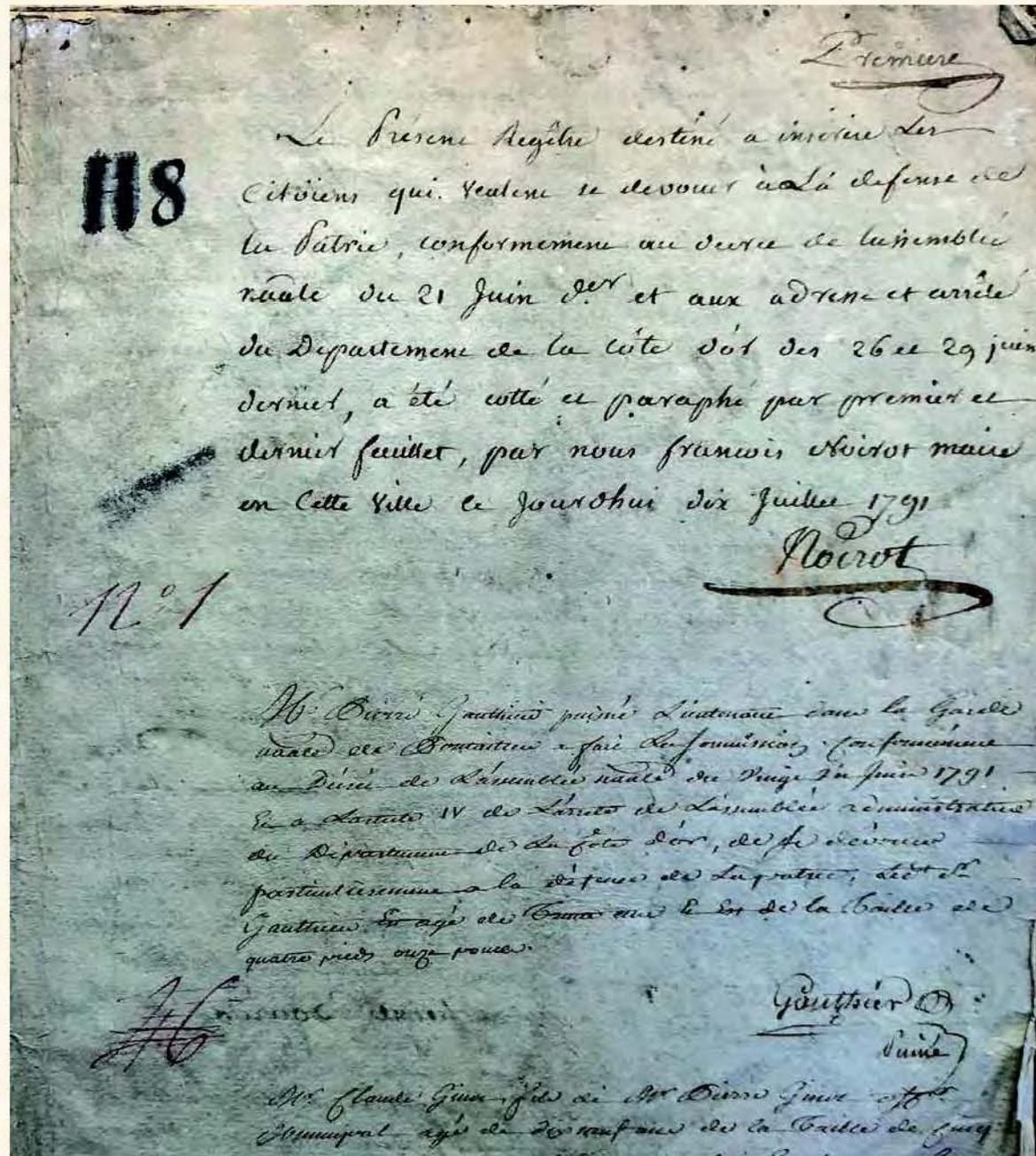
LOI DE 1814
Solu
ce me
bande
ses tou
p
lon S
sup
e ey
in pot
tenu
et
repare
fland
u Cyp
reste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co

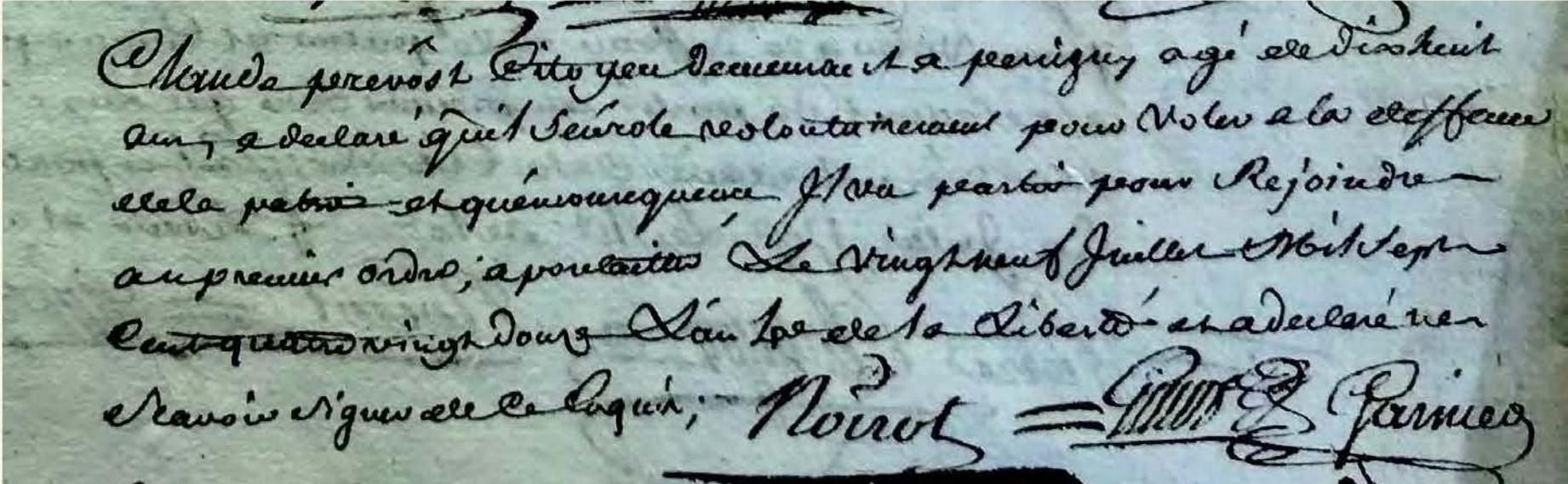
10 juillet 1791

Registre destiné
à inscrire les volontaires
de Pontailler
(1791 à 1792)

(AD 21 - E dépôt 496 - 170)

« Le présent registre destiné à
inscrire les citoyens qui veulent se
dévouer à la défense de la Patrie,
conformément au décret de
l'assemblée nationale du 21 juin dernier et
aux adresse et arrêté du
Département de la Côte d'Or des
26 et 29 juin dernier, ... »





Claude prevost Citoyen demeurant à Perrigny, agé de dix huit
ans, a déclaré qu'il s'engage volontairement pour voler à la défense
de la patrie et qu'en conséquence il va partir pour Rejoindre
au premier ordre; A Pontailler le Vingt neuf Juillet Mil sept
Cent quatre vingt douze l'an 4^e de la Liberté et a déclaré ne
savoir signer de ce requis; Noté = Prevost

Registre destiné à inscrire les volontaires de Pontailler
(1791 à 1792)

(AD 21 - E dépôt 496 - 170)

« Claude PREVOST citoyen demeurant à Perrigny, agé de dix huit ans, a déclaré qu'il s'engage volontairement pour voler à la défense de la patrie et qu'en conséquence il va partir pour rejoindre au premier ordre; A Pontailler le vingt neuf juillet mil sept cent quatre vingt douze l'an 4^e de la liberté et a déclaré ne savoir signer de ce requis.»

Ce registre, l'un des premiers destinés à recevoir les enrôlements volontaires, donne peu de renseignements sur les jeunes gens qui s'engagent : nom, prénom, âge, résidence....

LOI DE 1791
Solie
cepre
bande
vec tou
pté
lon S
supre
e ey
in pot
tineur
et
repare
land
u Cyp
tete, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
te
en bo

Un décret de l'Assemblée nationale
en date du 29 septembre 1791
fixe l'organisation de la garde nationale

* * *

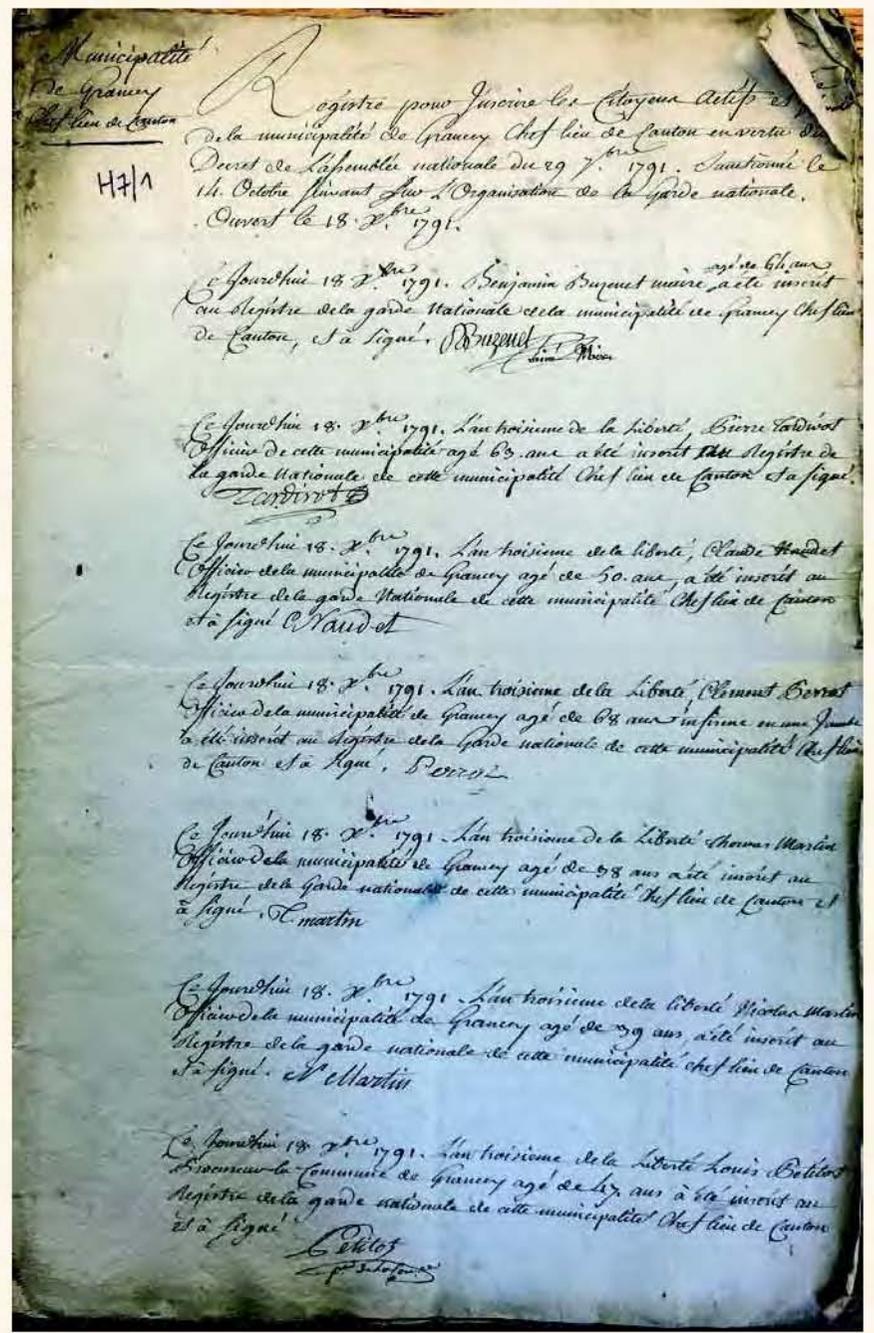
18 décembre 1791

Registre de la Garde Nationale destiné
à inscrire les citoyens actifs
de Grancey-le-Château

(AD 21 - E dépôt 312 - 9)

« Registre pour inscrire les citoyens actifs et garçons de la
municipalité de Grancey chef lieu de canton en vertu du décret
de l'assemblée nationale du 29 7bre 1791. sanctionné le 14
octobre suivant sur l'organisation de la garde nationale Ouvert
le 18 Xbre 1791. ... »

Un registre qui liste tous les citoyens actifs et les garçons
inscrits à la garde nationale de Grancey-le-Château.
Le maire et les officiers municipaux
sont en tête de la liste



LOI DE 1818
Solu
ce me
bande
vec tou
pté
lon S
supé
e ey
in pot
tineur
et
repare
Laud
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co

13 août 1792

Fiche d'engagement individuel
dans les bataillons de volontaires nationaux

Commune de Buxerolles
Canton de Recey-sur-Ource

(AC Recey-sur-Ource)

« Ce jourd'huy treize avril mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 5^{ème} de la liberté de l'Empire Français Mr Rouhier Commissaire pour le recrutement des bataillons de volontaires nationaux et des troupes de lignes a présenté à la municipalité dudit Buxerolles le nommé Jean Sauvetet qui a promis de servir avec fidélité es honneur...

Ce volontaire n'est pas originaire du canton de Recey mais de « Bagneux » district de Semur. L'unité de destination n'est pas indiquée mais il s'agit probablement d'un des bataillon des volontaires de la Côte d'Or.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.
DISTRICT DE CHATILLON-SUR-SEINE.
Canton de Recey Municipalité de Buxerolles

LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

ENGAGEMENT pour servir dans les bataillons de Volontaires nationaux, ou dans les Troupes de ligne, conformément à l'Arrêté du Directoire du Département de la Côte d'Or, du 26 Juillet 1792.

Na. Suivant un arrêté du Département du 17 Juillet, les Municipalités doivent faire payer par leur secrétaire 3 sols par lieue aux citoyens qui s'engageront pour leur donner les moyens de se rendre à Chatillon, les secrétaires doivent faire un état de ces avances qu'ils feront arrêter par la Municipalité chaque semaine et l'envoyer au département, pour être remboursés.

Ce jourd'hui treize août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 5^{ème} de la liberté de l'Empire Français, Mr. Rouhier Commissaire pour le recrutement des bataillons de Volontaires nationaux et de Troupes de ligne, a présenté à la Municipalité dudit Buxerolles le nommé Jean Sauvetet — qui a promis de servir avec fidélité et honneur, d'être invariablement attaché aux règles de la discipline, d'obéir ponctuellement à tous ses supérieurs, et de se comporter dans toutes les occasions en honnête et brave soldat; lequel est natif de Bagneux âgé de vingt ans fils de Jean Sauvetet — taille de cinq pieds 2/3 de la profession de sabotier District de Semur

101 DE 1818
 10
 Soliv
 r ce pre
 bando
 rec tou
 pt)
 lon s
 luyedi
 e ey
 pot
 tinnou
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 iste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe
 accue
 nome
 ete
 en Co

1792 H. Registre pour inscrire les citoyens qui, parvenus à la
 majorité de la patrie et de la liberté, ont été à la municipalité
 de Dijon en exécution de l'art. 9. de la 2^e section de la Loi du
 8 février 1792.

18. avril 1792. 45-10

Parti
 Jean Jacques Lafoy fils, âgé de 21 ans, Philibert
 Lafoy. Citoyen demeurant à Dijon Rue Verrerie,
 âgé de dix huit ans s'est présenté à la municipalité
 et a déclaré servir dans le premier bataillon des
 gardes nationales de la Côte d'Or; à Dijon le dix huit
 avril mil sept cent quatre vingt deux et a signé
 Lafoy

Parti
 Jean Baptiste Hillier Citoyen des Champs
 ayant servi dans le régiment de dragons, âgé
 de dix huit ans a déclaré vouloir servir dans le
 premier bataillon des gardes nationales de la
 Côte d'Or le dix huit avril 1792. Hillier

Parti
 Claude Douard natif de Paris ville portait des
 59^e régiment d'infanterie, Muni d'une cartouche
 de fusil, âgé de dix
 huit ans a déclaré
 vouloir servir dans le
 premier bataillon des
 gardes nationales de
 la Côte d'Or le dix
 huit avril 1792 et
 a signé Douard

Parti
 Jean Baptiste
 et a déclaré vouloir servir
 dans le premier bataillon
 des gardes nationales de
 la Côte d'Or le dix huit
 avril 1792 et a signé
 Lafoy

Parti
 Paul François Gillotte
 armé de son fusil et de son
 sabre a déclaré vouloir
 servir dans le premier
 bataillon des gardes
 nationales de la Côte
 d'Or le dix huit avril
 1792 et a signé
 Gillotte

Parti
 Bonnard Thérèse et son
 mari ont déclaré vouloir
 servir dans le premier
 bataillon des gardes
 nationales de la Côte
 d'Or le dix huit avril
 1792 et ont signé
 Bonnard

18 avril 1792

Registre d'inscription des volontaires
 de la municipalité de Dijon
 (AC Dijon Série H)

Le registre précise le plus souvent l'unité de
 destination des volontaires.

18. avril 1792. Parti

Jean Jacques Lafoy fils, âgé de 21 ans, Philibert
 Lafoy. Citoyen demeurant à Dijon Rue Verrerie,
 âgé de dix huit ans s'est présenté à la municipalité
 et a déclaré servir dans le premier bataillon des
 gardes nationales de la Côte d'Or; à Dijon le dix huit
 avril mil sept cent quatre vingt deux et a signé
 Lafoy

Jean Jacques Lafoy, volontaire pour rejoindre
 le 1er bataillon des gardes nationaux de la Côte d'Or.

LOI DE 1818
Solu
ce me
bande
ses tou
pés
ton s
supé
e ey
in pot
tinné
et
ne par
land
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en bo

Districte de Dijon

D

A 7
4 h. 6
3

+ St Jean Baptiste
Guay

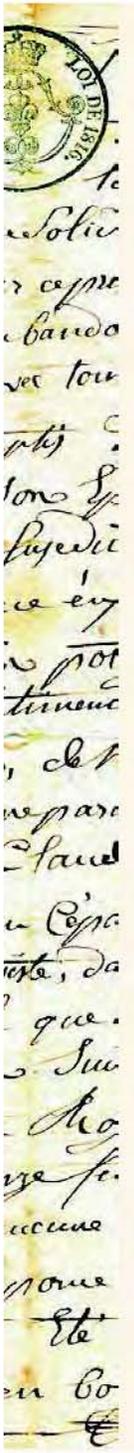
Procès-verbal de recrutement fait par la
Municipalité de Saulon-la-rue du 18 Mars
1793. duquel il résulte que Jean Sooley a été
choisi pour compléter le contingent assigné à cette
Commune

Je ai mis le Certificat du Chirurgien Bellay et celui
des ayeux militaires. du 23 Mars duquel il résulte que
Jean Sooley à raison de ses infirmités est incapable de
servir dans les armées de la République.

Le Directoire du District, ouï en rapport et le Procureur
Général, considérant qu'aux termes de l'art. 22 et suivants
du titre 1^{er} de la loi du 24 février 1793, les officiers
municipaux doivent présenter leur contingent aux ayeux
militaires, et ne peuvent obtenir d' discharge qu'autant que ce
contingent a été fourni par les

18 avril 1792 - Désignation de volontaires par la municipalité de Saulon-la-Rue
(AD 21 - E dépôt 586 / 26).

Les limites du volontariat conduisaient les communes à désigner pour tenir le contingent demandé.



Archives départementales

- Aux Archives Départementales, les recherches, sur cette période, s'effectueront exclusivement sur la **Série L**
- Les fonds à consulter
 - Affaires militaires, principalement sur les cotes L 918 à L 1003. Ne pas négliger pour autant d'autres rubriques comme par exemple discipline L1004 à L 1011, service de santé de L 1031 à L 1038, ou encore marine L 1043 à L 1048.
 - Voir également les affaires militaires des districts entre L 1496 et L 2275
 - Voir aussi les affaires militaires des municipalités de canton entre L2293 L'Abbergement-les-Seurres et L 2667 Vitteaux
- Type de documents que l'on recherchera :
 - Des registres de contrôle des troupes de Bataillon, des listes de volontaires
 - Des documents permettant de bien comprendre les processus de levée d'hommes (décrets, arrêtés, instruction, etc.)
 - Des affaires particulières (désignation, jugement, etc.)



1793.

N°. 957.

D É C R E T DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du 23 août 1793, l'an second de la république française, une et indivisible.

Qui détermine le mode de réquisition des citoyens français, contre les ennemis de la république.

LA CONVENTION NATIONALE, après de son comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER

Dès ce moment, jusqu'à celui où les du territoire de la république, tous les permanents pour le service des armées.

Les jeunes gens iront au combat ; les les armes, et transporteront les subsistances des tentes, des habits, et serviront dans mettront le vieux linge en charpie ; les sur les places publiques, pour exciter prêcher la haine des rois et l'unité de

II. Les maisons nationales seront ces places publiques, en ateliers d'armes ; les pour en extraire le salpêtre.

III. Les armes de calibre seront ceux qui marcheront à l'ennemi ; le service des fusils de chasse et l'arme blanche.

IV. Les chevaux de selle sont requis de cavalerie ; les chevaux de trait, aux l'agriculture, conduiront l'artillerie et les

V. Le comité de salut public est chargé des mesures nécessaires pour établir sans délai un registre d'armes de tous genres, qui répertorie du peuple français. Il est autorisé en ce

*Recrutement
De l'Armée du Rhin.*

*District De
Dijon.*



En août 1793,
la convention décide
la levée en masse
de 300 000 hommes

* * *

Décret du 23 août 1793

Registre des recrues
du district de Dijon

(AD 21 - L 941)

LOI DE L'AN II
1.
Solu
ce me
bande
et tou
pté
lon s
supé
e ey
pot
tenu
et
repare
land
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe.
ccune
pome
Et
en Co



Fontaines les Dijon	23.	3.	Claude Garanne 28. ans natif de Courrayon, District de Dijon, Les yeux gris, Le nez aquilain, Bouche moyenne,	Fils de Michel Le monton
			Nicolas Parisot 28. ans natif de Fontaine, District de Dijon, Les yeux ordinaires, Bouche moyenne, menton long,	Fils de Louis Parisot Le village uni
			Bernard Savolle 26. ans natif de Fontaine, District de Dijon, Le nez ordinaire, Bouche moyenne, menton petit,	Fils de Nicolas Le village uni
			François Chevrieu 18. ans natif de Dijon, District d'Autun, Les yeux gris, Le nez petit, Bouche ordinaire,	Claude Chevrieu menton petit,

Distric de Dijon, Bouche moyenne,	Fils de Nicolas Garanne et de Marie Amory, Taille de 5. pieds 8. pou. Cheveux pour un craindre	20. mars
Distric de Dijon, Bouche moyenne, menton long,	de Louis Parisot, et de Catherine Bertrand, Taille de 5. pieds 11. pou. Cheveux et sourcils châtains, les yeux gris,	
Distric de Dijon, Bouche moyenne, menton petit,	Fils de Nicolas Savolle et de Jeanne Devener, Taille de 5. pieds 1. pou. Cheveux et sourcils noirs, les yeux jaunes,	
Distric d'Autun, Bouche ordinaire,	Claude Chevrieu et de Bernarde Gerard, Taille de 5. pieds 10. pou. 6. lig. Cheveux et sourcils châtains,	
Distric de Dijon, Bouche moyenne,	Savant et de Marguerite Aoustin, Taille de 5. pieds 8. pou. Cheveux et sourcils blonds les yeux gris,	

Registre du recrutement du district de Dijon - 1793

(AD 21 - L 941)

Le registre donne des informations importantes sur les recrues : identité, âge, lieu de naissance, nom et prénom du père et de la mère ainsi que les éléments morphologiques. Aussi intéressant que soit ces informations, elles ne donnent pas d'indication sur l'unité d'incorporation au sein de l'armée du Rhin. (l'un des bataillons de la Côte d'Or)



Grenadiers

Noms Des hommes	Grades	Lieu de		Sommes qu'ils redevaient au Bataillon	Observations
		Municipalites	District		
Benoit Graillan	Sergt. major	Jossurille	Jossurille		
François Jartain	Sergent	Arnay sur arroux	Arnay sur arroux		
Jean Claude Janot	Sergent	Brully	Arroux		
Nicolas Langreau	Sergent	Châtillon s.f.	Châtillon s.f.		Quitte le Bataillon
Jean Louis Delchamps	Cambour	Givet	Givet	160 - 11 - 3	Quitte le Bataillon
Jean Marie Caillot	Caporal	Arnay le Duc	Arnay le Duc		
Jean B. Paridot	Caporal	Chateau neuf			
Pierre Hatolle	Caporal	Arroux	Arroux		
François A. Brillet	Caporal	Arnay le Duc	Arnay le Duc		
Andre Demoulin	Cambour	Châtillon s.f.	Châtillon s.f.		
Bernard Lapostolle	Grenadier	Souberson	Arnay le Duc		
Pierre Lardon	"	Spil la cause			
Edme Gaudet	"	Seigneur	Châtillon s.f.		
Nicolas Denis	"	Belan	Châtillon	40 - 16 - 6	Quitte le Bataillon
Jean Geland	"	Francheville	Dijon		
Antoine Jacotere	"	Arnay le Duc	Arnay le Duc	14 - 8 - 1	
Antoine Lardot	"	Vierzy	Arroux		

Registre de contrôle des troupes du 1^{er} bataillon de la Côte d'Or - 29 janvier 1793

(AD 21 - L 927)

J U G E M E N T

R E N D U

PAR LE TRIBUNAL CRIMINEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DES ALPES.

Qui condamne JOSEPH GERIN, BENOIT BURNIQUAT, JEAN MOLY, *grenadiers du neuvième bataillon de l'Isère*; CLAUDE CORNIOT, DENIS MAQUAIRE, *grenadiers du premier bataillon du vingt-troisième régiment d'infanterie*, JEAN ROGER, JOSEPH MICOÛT, GEORGES LEFOL, JEAN BEGRAND, JACQUES DESCHAMPS, NICOLAS BOUHIN, SEBASTIEN OLIVIER & CLAUDE DECOMBERT, *ces huit derniers grenadiers du sixième bataillon de la Côte-d'Or, faisant sous les treize actuellement partie du premier bataillon des Grenadiers de l'armée des Alpes*, A CINQ ANS DE FERS, pour avoir déserté du poste de la Grand-Croix, le 30 prairial dernier, dans l'intérieur de la République, avec bagages & partie avec leurs sabres.

Du vingt-quatre Messidor, an trois de la République française, une, indivisible & démocratique.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

VU l'acte d'accusation dressé le dix-huit du présent mois de messidor, contre les nommés JOSEPH GERIN, âgé de vingt-trois ans, natif de

4°. Que lesdits BURNIQUAT, MOLY, GERIN, CORNIOT, MAQUAIRE, ROGER, MICOÛT, LEFOL, BEGRAND, DESCHAMPS, BOUHIN, OLIVIER & DECOMBERT ne sont pas excusables.

Jugement rendu contre des soldats du 6^{ème} bataillon de la Côte d'Or - 12 juillet 1795

(AD 21 - L 931)

Ce document permet d'identifier l'unité des huit soldats incriminés

LOI DE 1818
Solie
ce me
bande
ses tou
pté
ton S.
supé
e ey
in pot
tinné
et
ne pare
land
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe.
ccune
pome
Et
en Co

Désignation du contingent
de la commune de Nolay
31 juillet 1793

(AD 21 - L 941)

Extrait du procès-verbal
de l'assemblée
de la garde nationale de Nolay,
réunie pour désigner
le contingent de 20 soldats
demandés à la commune

Le choix du sort a été retenu
pour la désignation

Dispensé.
Précédant en l'assemblée à Nolay et
autrages, le sort a décidé que les
citoyens en nombre de vingt, destinés pour
le recrutement cette paroisse fournir par
la commune de Nolay, sous le sort?
1^o François Changanais.
2^o François Bourrot.
3^o Jean Berohenet.
4^o Claude Lemaire.
5^o Claude Pigeon.
6^o Jean fils de Jean Lebrault.
7^o Jean Dubuy.
8^o Pierre Cottot.
9^o Jean B^{is} Falounet.
10^o Jean Mûnier.
11^o Jean d'aposte Lebrault.
12^o Charles Boeuf.

Tableau
de contrôle des troupes
de la 8^{ème} compagnie
du 8^{ème} bataillon
des volontaires de la Côte d'Or

(AD 21 - L 931)

Pour tous ces soldats,
la connaissance de leur appartenance
au 8^{ème} Bataillon de Côte d'Or,
permet d'envisager de pouvoir retracer
leur parcours militaire
par consultation des registres matricules

Le 8^{ème} bataillon de Côte d'Or
a été formé le 23 juillet 1793
il sera amalgamé
avec le 30^{ème} régiment d'infanterie
et le 12^{ème} bataillon des volontaires d'Angers
pour former la 60^{ème} demi-brigade
Le 11 messidor An III

Tableau des Volontaires de la 8. Comp. du 8. Bataillon
de la Côte d'Or qui se trouvent hors de la Acquisition, et qui
en ont justifié par leur Extrait de Naisance

Noms.	Demeures	Observations.
1.
2. François Georges sergent. De Lyon.		De train sergent qui se retire et en
3. Jean Jorgel sergent. De Lyon.		reste un qui étoit sergent à la
4. Jean Soulet sergent. De Lyon.		de 3. sergent devant lui remettre son
5. P.D. Alotte sergent. De Lyon.		sergent resté à rendre.
6. Jacques Charpentier cap. Jour de pontvaillier		n'a point eu de sergent.
7. Benigne Lormin caporal. De Lyon.		
8. Pierre Ferrich caporal. De Noyay.		arrivé son sergent et sergent
9. Claude Gogry. Caporal. De Lyon.		à son sergent qui le remplace il ne
10. François Colhenet caporal. De Villebichot.		doit rendre que son sergent
11. François Balthus caporal. De Couran.		
12. François Poiret tambour. De pontvaillier.		
Sous-officiers.	Demeures.	Observations.
13. André Martenot. De St Seine		Noms des Citoyens de la huitième
14. Pierre Verpeaux. De Lyon.		compagnie qui sont entrés dans la
15. Bernard Joutrot. De Sombrecien.		compagnie des Artilleurs.
16. Jean Blin. De Lyon.		Arque. De villeuue.
17. Jean Luchet. De Sombrecien.		Ardelets de Lyon.
18. Joseph Lécuyer. De Maxilly.		Ardelets de pontvaillier.
19. Jean Lacharme. De Lyon.		Tamb. De Lyon.
20. Noël Meuf. De Lyon.		Moureau. De Lyon.
21. Louis Comtet. De St Seine.		Bailly. De Lyon.
22. J.B. Gendot. De Lyon.		
23. Claude Maitrot. De Lyon.		Certifié véritable par moi
24. Pierre Lénier. De St Jean la Soublière.		Dourmy capitaine de la dite Compagnie
25. Chibault Joly. De Lyon.		
26. Anti Designe. De Mont St Jean.		Lyon son sergent de la 2. année
27. J.B. Moreau. De Lyon.		de la Rep. française et indivisible.
28. Jean Colhenet. De Noyay.		Dourmy
29. Denis Chrétien. De Sombrecien.		Capitaine
30. Jean Archard. De Mont St Jean.		Pierre Lotot de Noyay.
31. Jean Lamy. De Lyon.		Charles Bauf de Noyay.
32. Edme Berthaut. De Chassigny.		
total 33 hommes.		

ARCHIVES
DE LA
CÔTE-D'OR

101 DE 1814
 Solu
 r ce me
 bando
 ver tou
 pt)
 lon s
 fuperv
 e ey
 in pot
 tinnuc
 , et
 ne pare
 fland
 u Copy
 tiste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ve fe
 ccune
 nome
 Et
 en Co

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or. **CONSCRIPTION** ARRONDISSEMENT de Châtillon-sur-Seine.
 DE L'AN 1807.

TABLEAU relatif à la répartition de 80 Conscrits, formant le Contingent de l'arrondissement de Châtillon, pour l'Armée active, & de 27 pour la Réserve, entre les divers Cantons.

CONTINGENT de l'Arrondissement.		N O M S des Cantons.	POPULATION de chaque Canton.	CONTINGENT de chaque Canton.		DÉSIGNATION des Jours de réunion au chef-lieu de Canton.
Armée active.	Armée de réserve.			Armée active.	Armée de réserve.	
80	27	AIGNAY-COTE D'OR.	5,060	9	3	Le 15 janvier, à 8 heures du matin.
		BAIGNeux	4,898	8	3	Le 17 janvier, à 8 heures du matin.
		CHATELLOn	13,137	22	8	Le 15 janvier, à 8 heures du matin.
		LAIGNES	10,785	18	6	Le 10 janvier, à 8 heures du matin.
		MONTIGNY	7,729	13	4	Le 16 janvier, à 8 heures du matin.
		RECY-SUR-OURCE.	5,602	10	3	Le 18 janvier, à 8 heures du matin.
TOTAUX.			47,311	80	27	

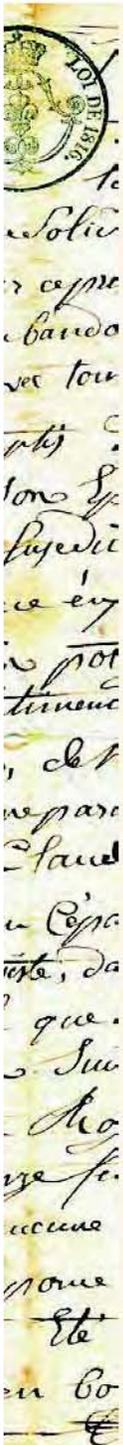
FAIT et arrêté par Nous, Sous-Préfet de l'arrondissement communal de Châtillon-sur-Seine, le 2 janvier 1807, pour être imprimé et transmis à MM. les Maires, qui en exécution de l'art. 4 du tit. premier du décret Impérial du 8 fructidor an 13, le feront afficher; ils se conformeront à tout ce qui leur est prescrit, tant par ce décret que par l'art. 9 de l'arrêté de M. le Préfet, du 10 décembre dernier, et par la lettre du Sous-Préfet, du 12 août 1806, relatif à la Conscription.

Signé, MARTIN.
 Par le Sous-Préfet, le Secrétaire de la Sous-Préfecture,
 Signé, N. EDMÉ.

A Châtillon-sur-Seine, de l'Imprimerie de C. A. Cornillat-Lambert, 1807.

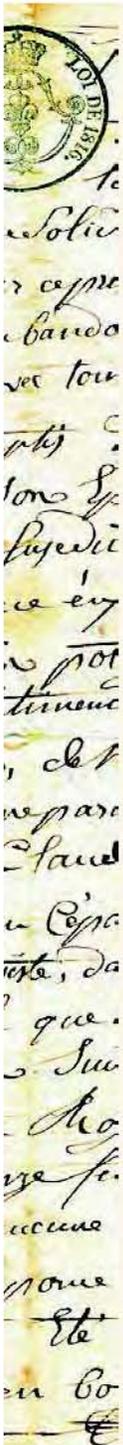
1807 - Répartition du contingent dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine

1798 1814 - L'ÈRE DE LA CONSCRIPTION



La conscription et levées d'hommes

- La **conscription**, c'est-à-dire la levée annuelle de soldats, est instituée par la loi Jourdan-Debrel du 5 septembre 1798 (19 fructidor An VI).
 - Le service est **obligatoire** pour les hommes de 20 à 25 ans
 - Le **remplacement** est autorisé le 8 mars 1800 et généralisé à partir du 6 août 1802
 - Le **conseil de révision** et le **tirage au sort** sont créés par décret impérial le 29 décembre 1804
- Pendant l'Empire de 1804 à 1815, c'est la conscription, dont les principes sont hérités du Directoire, qui fournit les soldats de la Grande Armée.
 - En 11 ans, les lois et décrets de conscription se succèdent à une cadence très élevée : plus de 50 lois, décrets ou sénatus-consultes sur la période de l'Empire.
 - A partir de 1806, des **levées extraordinaires** sont mises en place. Les années qui suivront le début de la guerre en Espagne et surtout 1812 et 1813 seront les plus lourdes.



Le processus de conscription

1. Chaque année le gouvernement fixe un **contingent d'appelés** à fournir et sa répartition par département. Le contingent départementale est réparti jusqu'au canton.
2. Le maire dresse une **liste des jeunes incorporables** : tous les jeunes hommes de vingt ans.
3. Un **tirage au sort** à lieu au niveau du canton. Les individus impropres au service sont identifiés et un tableau général des conscrits est dressé.
4. Le **conseil de recrutement** se tient alors pour se prononcer sur les cas de dispense et de réforme ou d'exemption. Cette étape permet d'avoir la liste définitive du contingent du canton.



Dans les archives communales

Dans les archives des communes, malheureusement assez pauvres sur ce thème et cette période, on pourra trouver :

- Des **listes de conscrits**
- Des **registres d'enrôlement de volontaires**
- Des **échanges de courriers** sur des cas particuliers par exemple, pour intercéder en faveur d'un conscrit qui a charge de famille et qui a tiré un mauvais n°
- Procès verbaux de **désignation** de conscrit en remplacement

100 DE 1816
 Solu
 ce me
 bando
 rec tou
 pt)
 ton s
 luy dit
 e ey
 in pot
 tunc
 , et
 ne pare
 fland
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe
 ccune
 nome
 et
 en bo

Canton de Reczey.
 arrondissement de Châtillon sur Ource

Tableau des Conscrits destinés à compléter l'année.

an XI.

Le Canton de Reczey sur-ource doit, en exécution des Arrêtés du
 Sous-Prefet de Châtillon sur-ource du 10 Brumaire dernier, fournir
 pour la septième année de l'armée active, deux supplémentaires, cinq pour la réserve, pour un total de dix conscrits
 destinés à compléter l'année active.

Noms	Prénoms	Surmoms	nom de l'un des pères et mères	lieu de naissance	domicile	âge	taille	cheveux	yeux	nez	bouche	dents	nez	pieds	teint	Marque particulière
Guignard	Pierre	"	François et Dorothée	Reczey	Reczey		1. 706	châtain brun	gris	deux gros	moyen	rond	ovale	blanc		
Seués	Jean	"	Jean et Jeanne Chambain	Prény (sur Ource)	Prény (sur Ource)		1. 628	châtain	gris	bas	petit	rond	ovale	blanc		
Sordel	J. B.	"	J. B. et Jeanne	Chambain	Chambain		1. 678	brun	gris	deux gros	moyen	rond	ovale	blanc		
Malgras	Pierre	"	François et Claire	Lucy	Lucy		1. 679	châtain	gris	deux gros	moyen	rond	ovale	blanc		
Morissot	Alexis	"	J. B. et Jeanne	Mouton	Mouton		1. 645	noir	bleu	deux gros	moyen	rond	ovale	brun		tatoué
Viret	Jean	"	Jean et Jeanne	Lucy	Lucy		1. 698	noir	bleu	deux gros	petit	rond	ovale	brun		
Blot	Pierre	"	J. B. et Jeanne	Pure	Pure		1. 630	châtain	gris	deux gros	moyen	rond	ovale	brun		

Tableau des conscrits du canton de Reczey - An IX
 AC Reczey-sur-Ource

101 DE 1816
 Solu
 r ce me
 bando
 ses tou
 pte
 lon s
 fupedi
 e ey
 in pot
 tunc
 , et
 ne pare
 stand
 u Cyp
 iste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ne fe
 ccene
 nome
 Et
 en Co

Commune de Dijon. **Etat** Des
 Des Les premiers Des

Conscrits De 2^e et 3^e Classe qui ont justifié
 Leur remplacement à L'Armée.

Noms et Prénoms du		Corps Dans lequel il est en activité.	Dates		Pav qui Delivré.	Observations
Remplacé	Remplacé par		Du catifien De premier	de la prestation à l'Armée.		
Raimond aini Nij ^{me}	Parisot Louis	10h 1/2 B ^{2e} 2 B ^{3e}	6 thermidor 7.	17 thermidor 7.	Officié sous-officié de la Compagnie.	Etat éloigné du Conseil l'an 7.
Correbet Simon André	Boisier Jean	Donn	10	10	10	10
Villet Louis	Ramette l'Orcler	1 ^{er} B ^{1er} Aug ^{me} de la Ga 1 ^{er} .	3 fructidor	14 fructidor	Conseil d'Armée	
Maurin Louis	Ricobon Antoine	17 ^e 1/2 B ^{1er} d'inf. Légère	23 thermidor	1 fructidor		Conseil de Repartement de la Section remplacé à Dijon.

Etat des conscrits qui ont justifiés d'un remplaçant - An VII

AC Dijon - H1

LOI DE 1815
Solie
ce me
bande
ses tou
pté
ton s
supé
e en
in pot
tinné
et
ne par
land
u Cyp
iste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en 60

fait à Dijon le jour et au que vesper.

Jean-Baptiste
Remond

Le an mil huit cent seize le six^e Decembre est présente
parderaat le Maire de Dijon le s^r Jean-Baptiste Remond, Couvreur
à Chioggia. 92^e rég^t d'inf. s'engageant en cette ville, fils du s^r Jean-Baptiste Remond, manoeuvre audit lieu
né à Dijon le 20 Juin 1787, taille d'un metre six cent cinquante cinq millimètres,
cheveux et sourcilz châtainz, front couvert, yeux gris, nez gros, bouche
moyenne, menton rond, visage rond, lequel a déclaré vouloir s'engager
volontairement dans le 92^e Régiment d'infanterie de ligne, dont
le Dépôt est à Chioggia en Italie.

60

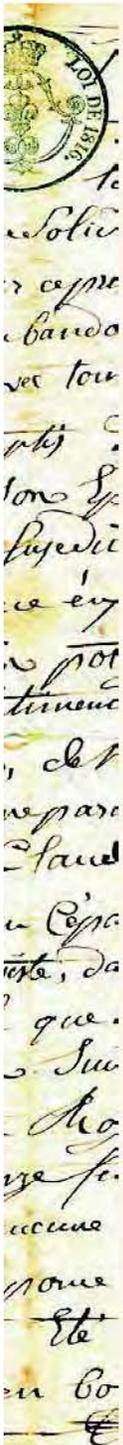
Nous Maire de Dijon après avoir fait visiter ledit Jean
Baptiste Remond, pour constater s'il est propre au service militaire, après
avoir été fait représenter le Certificat de bonne conduite à lui délivré,
après avoir constaté qu'il n'appartient pas au service de mer, et après lui
avoir fait lecture de la Loi concernant les enrôlemens nous avons reçu
son engagement, qu'il n'a pu signer ayant déclaré ne le savoir.

fait à Dijon le jour et au que vesper.

Registre des enrôlements volontaires ouvert par la municipalité de Dijon - 1803 à 1815

AC Dijon - 1 H 1 n°3

Malgré la conscription, les enrôlements volontaires perdurent



Dans les archives départementales

Les recherches s'effectueront principalement dans :

- La **série L** (période antérieure à l'Empire)
- La **série R** pour l'Empire

On y trouve :

- Tous les documents permettant de comprendre les différentes levées et de se repérer dans les conscriptions et les classes appelées (Sénatus-consulte, décrets, lois, instructions etc.)
- Des registres de conscription, d'appels, tableau général, etc.
- Les registres des décisions du Conseil de recrutement
- Des documents relatifs à des affaires particulières
- Des registres d'enrôlements de volontaires

101 DE 1816
 Solie
 ce me
 bando
 rec tou
 pt)
 lon s
 luyerit
 e ey
 pot
 tunc
 et
 repare
 stand
 u Rép
 tiste, da
 que.
 Sue
 Ho
 ye fe
 accue
 nome
 et
 en Co

fournis à chacun d'eux.

Indication des Corps	Nombre d'hommes par département	Dates des Départements	Force de chaque département	Nombre d'hommes par corps	Notes
Garde Impériale	133	{ 1 ^{er} avril 1813 10. du dit	{ 81 19	133	"
1 ^{er} Régiment de Carabiniers	3	{ 1 ^{er} avril	{ 3	3	"
2 ^{es} Régiments de Cuirassiers	28	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 21 1	28	"
3 ^e Régiment de Hussards-Légers	10	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 2 8	10	"
2 ^{es} Bataillons de Guides	31	{ 10. avril	{ 31	31	"
1 ^{er} Régiment de Cavalerie	100	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 85 15	100	"
3 ^e Bataillon de Train	31	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 11 20	31	"
1 ^{er} Régiment de Mousquetaires	3	{ 10. avril	{ 3	3	"
2 ^{es} Régiments de Guides	91	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 90 1	91	"
Compagnie de Guides	31	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 20 11	31	"
1 ^{er} Régiment de Dragons	100	{ 1 ^{er} avril	{ 100	100	"
1 ^{er} Régiment de Hussards	179	{ 1 ^{er} avril 10. du dit	{ 29 150	179	"
1 ^{er} Régiment de Hussards	92	{ 10. avril	{ 92	92	"
10 ^{es} Régiments de Hussards	500	{ 10. avril	{ 43	43	157
	1638			1181	
Au Rég. de Pontonniers de la Garde le 10. avril				3	
Au 8 ^{es} Rég. de Hussards à cheval				1	
Au 3 ^{es} Rég. de Hussards				1	
Au 15 ^{es} Rég. de Hussards				1	
Au 1 ^{er} Guide Impériale				1	
				1188	

recrutement, afin qu'ils puissent s'y conformer chacun en ce qui le concerne. Veuillez bien aussi m'en accuser réception.

Suit l'extrait de la répartition entre les corps :

	SUR LES CLASSES DE		
	1810.	1806, 1807, 1808, 1809.	TOTAL
CONTINGENT.....	114	118	232
1 ^{er} Régiment d'infanterie à pied..... à Como	60	"	60
Fusiliers de la garde..... à Paris	2	"	2
Conscrits de la garde..... à Strasbourg	"	85	85
Dépôt général de Grenoble..... à Grenoble	280	"	280
1 ^{er} Régiment de carabiniers..... à Besenval	1	1	2
7 ^{es} Régiment de cuirassiers..... à Turin	7	4	11
de dragons.....			
de chasseurs..... à Parme	21	6	27
de hussards.....			
d'artillerie à pied.....			
1 ^{er} Régiment d'artillerie à cheval..... à Vercennes	5	10	15
6 ^{es} Bataillon du train d'artillerie..... à Savi	10	10	20
2 ^{es} Régiment de pontonniers..... à Vercennes	2	2	4
de sapeurs.....			
2 ^{es} Régiment de mineurs..... à Alexandrie	9	"	9
Équipages militaires..... à Commercy	17	"	17
TOTAL ÉGAL.....	411	418	829

J'ai l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée.

Louis Népoux

Instructions de répartition du contingent dans les unités (classe 1814 et classe 1809)

AD 21 1R R168 et AD 21 1R R 153

101 DE 1810
 Solu
 r ce me
 bando
 rec tou
 pté
 lon s
 luy d'ic
 e ey
 n pot
 tinnu
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ne fe
 ccune
 nome
 Et
 en Co

Nombres d'ordre du Département.	ARRONDISSEMENT de SOUS-PRÉFECTURE.	Nombres d'ordre de l'Arrondissement.	CANTON.	Nombres d'ordre du Canton.	COMMUNE.	Nombres d'ordre de la Commune.	NOMS de la FAMILLE.	PRÉNOMS ou NOMS DE BAPTÊME ET SURNOMS.	DATES DE NAISSANCE.			TAILLE.	
									Quant. du mois.	Nom du mois.	Quelle année.	Mètre.	Centim.
1156	Semur	664	Vitteaux	38	Massingy <i>les Vitteaux</i>	6	Mousseron	Jacques	12	Jan.	1789	1	490
1157		665		39		7	Mousseron	Nicolas	14	3.	1788	1	615
1158													
1159													

LIEU DE NAISSANCE DU CONSCRIT.	RÉSIDENTE personnelle DU CONSCRIT.	NOMS ET PRÉNOMS DES PÈRE ET MÈRE : Indication de leur domicile lorsque le Conscrit, marié ou émancipé, n'est pas domicilié chez eux. Mention s'ils sont vivants ou morts.	ÉMARGEMENT DU TABLEAU GÉNÉRAL.		INDICATION DE CE QU'EST DEVENU CHAQUE CONSCRIT.
			N° d'ordre qu'occupent les Conscrits dans la colonne du tableau général.	SÉRIE du tirage.	
490 <i>les Vitteaux</i>	Massingy les Vitteaux	Marié: Louis Jean : Catherine Lamy	1809	27	incorporé le 12 avril 1808 dans le 2 ^e Régiment d'infanterie légère
615	Massingy	Marié: Jean : Elizabeth Courcau	1119	38	incorporé le 12 avril 1808 dans le 2 ^e Régiment d'infanterie légère.
415	Massingy	Claude: Antoine Lamy	1809	39	incorporé le 12 avril 1808 dans le 2 ^e Régiment d'infanterie légère.

Tableau général de la conscription de 1809

AD 21 R 1509

Indication pour chaque conscrit des décisions du conseil de recrutement et notamment de l'unité de destination pour ceux qui sont retenus pour le service





Chatillon No 16 et No 21
2nd Ind. 2nd Ind. 2nd Ind.

Remplacements.

Le Conseil Admet
 153. Le No¹ Odin Thomas conscrit de 1809 de la Commune de
 Panvey Canton de Chatillon, né au S. Panvey le 27 Septembre
 1789, fils de Francois et de Catherine pareil, taille d'un mètre
 65 millimètres, cheveux et sourcils châtains; yeux bruns,
 front couvert, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond
 visage ovale et coloré, en remplacement de Paulrette
 Etienne

Substitutions

156. Le Conseil autorise les substitutions des Conscrits
 Celle de Gornier Saveris Nicolas de la Commune de Panvey
 désigné sous le No¹ 16 avec le No¹ Francois Odin de la
 Commune de Panvey - désigné sous le No¹ 154.

157. Le Conseil Admet
 Le No¹ Costard Nicolas conscrit de 1811 de la Commune de
 Chatillon, né le 30 Novembre 1791, fils de Nicolas et de
 Madeleine Bertrand, taille d'un mètre 75 mill. cheveux
 et sourcils châtains, yeux gris, front découvert, nez aquilin,
 bouche moyenne

Décisions du conseil de recrutement - Conscrits de 1812
 AD 21 1R R 1542

Un document extrêmement riche, qui liste les décisions prises, pour chaque conscrit,
 (départ, exception, remplacement, substitution, placement en fin de dépôt)

Solie
 ce me
 banda
 rec tou
 pt)
 tom s
 luyedi
 e ey
 pot
 tuncu
 et
 repare
 stand
 u Rép
 teste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe.
 ccune
 nome
 et
 en Co



DEPARTEMENT
 Arrondissement
CANTON de Nancy sur Orne
 CLASSE DE L'ANNÉE 1814.
LISTE
 DU
TIRAGE DES CONSCRITS.

RÉCAPITULATION du nombre des Conscrits compris sur cette Liste :
 1.° Conscrits des classes antérieures, renvoyés à la classe actuelle comme appelés de droit à marcher.
 2.° Conscrits admis au tirage.
 TOTAL égal au nombre des Conscrits qui, d'après la vérification du Sous-préfet, ont été maintenus sur les listes alphabétiques des communes du canton.

N.B. Le Sous-préfet certifie, signe et fait signer la présente liste de tirage par un Maire ou Adjoint qui s'engage en tant qu'Officier de recrutement et l'Officier de gouvernement palatin à l'expédition. Extrait de la loi de tirage sur le tirage des conscrits.

Le Maire de la commune d...
 Le Maire de la commune d...
 L'Adjoint pour le Maire de la commune d...
 Le Lieutenant (ou Sous-lieutenant) du gouvernement.
 Le Sous-préfet (ou l'Officier de recrutement) de l'arrondissement.

Extrait de la loi de tirage sur le tirage des conscrits.

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS SUR CHAQUE CONSCRIT DES LISTES ALPHABÉTIQUES DE COMMUNES.										
NUMÉROS des conscrits par la liste de la commune.	NUMÉROS des conscrits par la liste de l'arrondissement.	NUMÉROS des conscrits par la liste de la commune.	NOMS	RANG	1.° NOM DE FAMILLE DU CONSCRIT.	DATE de la naissance du conscrit.	LIEUX DE LA NAISSANCE et de la résidence personnelle du conscrit.	PROFESSION.	TAILLE du CONSCRIT.	RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.
			CANTONS		1.° Nom de famille du conscrit.	1.° Jour. 2.° Mois. 3.° An.	Noms, prénoms et domicile de ses père et mère.	1.° Du conscrit. 2.° Du père, s'il est vivant. 3.° De la mère, si le père est décédé.	Mètres. Centimètres.	1.° Si le conscrit est marié à la classe antérieure. 2.° Si le conscrit est marié, à quelle date. 3.° S'il est rendu incapable.
					1.° Arigantot	1.° 21	Né à Guryy la Commune canton de Nancy département de la Meuse résidant à Guryy la Commune canton de Nancy département de la Meuse	1.° Domestique		
					2.° Jourd'...	1.° 1794	fil d... d'...	2.°	1.° 500	
					3.°		domicilié à Guryy la Commune canton de...	3.°		

Liste du tirage des conscrits - Conscrits de 1814

AD 21 1R R 1551

ANNONCIATIONS PORTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL pendant les opérations de la seconde partie de la session ordinaire pour l'appel de la classe.									
DECISION DU CONSEIL DE RECRUTEMENT, CLASSANT LES CONSCRITS DANS UNE DES CATEGORIES CI-APRES.					ÉTAT		EMERGEMENT		
1.° Conscrits ayant droit à l'exception, l'exemption ou la suspension de départ. 2.° Conscrits ayant droit au placement à la fin du dépôt. 3.° Conscrits de l'armée pénitentiaire à marcher ou tuls à la disposition du Gouvernement pour être envoyés aux pionniers. 4.° Conscrits susceptibles de servir. 5.° Conscrits absents ou décédés.					1.° Date des décisions du conseil. 2.° Numéro sous lequel ces décisions sont portées au registre des délibérations.		1.° DATES des décisions de l'arrondissement, des incorporations, des exemptions, des indemnités payées par les conscrits réformés, des réformes gratuites, des condamnations comme réfractaires, des amendes à payer par les conscrits. 2.° ANNULATION des décisions qui le conseil de recrutement, en session extraordinaire, aura dû annuller sous divers conscrits. — Date et numéro de chaque décision.		
Indications pour les conscrits compris sous les n.° 1, 2 et 4, des motifs de chaque décision et pour les conscrits compris sous le n.° 3, détail des indults ou libérations de la taille.					1.° DATES des décisions de l'arrondissement, des incorporations, des exemptions, des indemnités payées par les conscrits réformés, des réformes gratuites, des condamnations comme réfractaires, des amendes à payer par les conscrits.		1.° Indications de la situation de chaque conscrit l'appel de la classe par le conseil de recrutement, sous la première partie de la session ordinaire qui suivra la liste faite sur la classe.		
Délibérations prises pendant la séance dans les communes et particulièrement pour l'armée, la marine ou le dépôt de paix.					1.° DATES des décisions de l'arrondissement, des incorporations, des exemptions, des indemnités payées par les conscrits réformés, des réformes gratuites, des condamnations comme réfractaires, des amendes à payer par les conscrits.		Changement qui seront survenus dans cette situation aux sessions ordinaires suivantes.		
<i>plus par le conseil de recrutement</i> <i>sur sept conscrits par le conseil de recrutement</i> <i>à servir au 103. régiment</i> <i>2.° partie.</i>					1.° Jour 2.° Mois 3.° An		1.° Appel à l'armée par le conseil de recrutement le 20 avril 1814 arrêté du 10 Juin 1814 2.° Appel à l'armée par le conseil de recrutement le 20 Juin 1814		

LOI DE 1814
Solu
ce me
bande
ses tou
pté
ton s
supé
e en
in pot
tenu
et
repare
Laud
u Rép
tiste, da
que.
Sui
Mo
re fe
ccune
pome
Et
en Co

LES ARCHIVES MILITAIRES

DÉPARTEMENT
DE LA GUERRE.

1^{re} DIVISION.

ÉTAT CIVIL ET MILITAIRE
DE L'ARMÉE.

*R*EGISTRE-MATRICULE, établi en vertu de l'arrêté des
Consuls de la République, du 8 Floréal an 8, confirmatif
de celui du Directoire exécutif, du 26 Prairial an 4, et
de l'ordonnance du 24 Septembre 1786, pour enregistrer,
1.^o Les signalemens des Sous-officiers et Soldats qui font
partie du *9^{me}* Régiment de Chasseurs à Cheval
2.^o Les dates, tant de leur engagement ou incorporation, que
des différens grades auxquels ils ont été promus;
3.^o Les événemens ou les motifs par lesquels ils ont cessé
d'appartenir ou d'exister au Corps;
4.^o Enfin les campagnes qu'ils ont faites pendant la durée
de leur service :

Nota. Ce Registre contient 75 feuilles, non compris les 12 feuilles de Table.

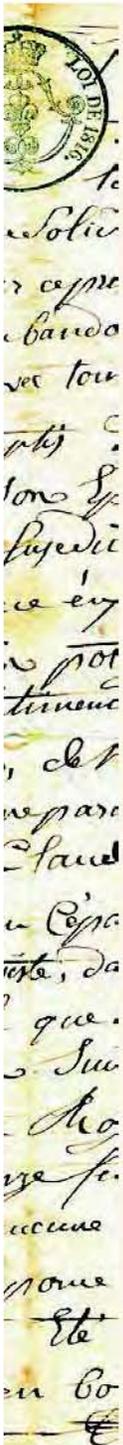
ENVOYÉ de Paris, le 30 Germinal an 12 de la
République française, une et indivisible

Le Chef de la 1^{re} Division

[Signature]

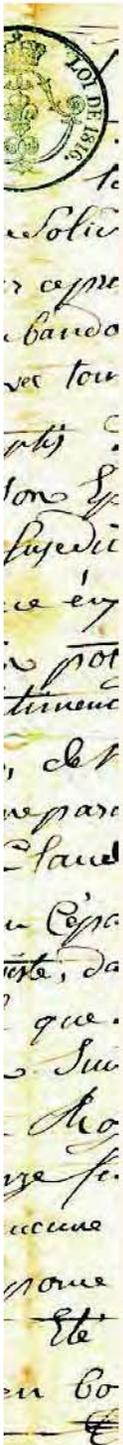
Le Ministre de la Guerre

[Signature]



Les registres du contrôle des troupes... ... ou registres matricules

- Pour les soldats ou les sous-officiers, les **registres de contrôle des troupes**, ou **registres matricules**, constituent généralement un aboutissement de la recherche. Dans certains cas, ils peuvent aussi être l'occasion d'un rebond.
- Ils donnent les informations permettant de **reconstituer le parcours militaire** d'un soldat de la Révolution ou de l'Empire.
- Ces registres ont été tenus **par régiments** et pour **une époque** donnée ce qui donne une dizaine de registre en moyenne par régiment.
- Trois parties dans ces registres :
 - Au début du registre, une « **notice pour servir l'historique** » qui, lorsqu'elle est servie, peut fournir des indications sur les mouvements ou l'origine du régiment...
 - A la fin de chaque registre, **un index alphabétique** pour trouver la bonne page
 - Des pages où les **soldats** sont inscrits **par ordre chronologique d'incorporation**.



Les registres de la période révolutionnaire

Les archives à consulter

- Sous-série **GR 14 YC**, pour les troupes réglées issues de l'ancien régime
- Sous-série **GR 16 YC**, pour les bataillons de volontaires nationaux
- Sous-série **GR 17 YC**, pour les demi-brigades issues du premier amalgame
- Sous-série **GR 18 YC**, pour les demi-brigades créées au deuxième amalgame

L'inventaire de la sous-série 16 YC permet suivre les soldats d'un bataillon dans les deux amalgames. C'est ainsi que cet inventaire nous apprend que le 3^{ème} bataillon des volontaires de la Côte d'Or a été intégré à la 87^{ème} demi-brigade le 18 nivôse AN III puis à la 78^{ème} demi-brigade le 4 ventôse An IV

LOI DE 1814
Solie
ce me
bande
ses tou
pté
ton S
supervi
e en
in pot
tinnue
Et
ne pare
fland
u Cypre
tête, da
que.
Sui
Mo
ye fe.
ccune
pome
Et
en Co

Registre de contrôle
du 3^{ème} Bataillon
de la Côte d'Or

(SHD - GR 16 YC 96)

Quelques registres de contrôle
des bataillons de la Côte d'Or
sont manquants,
c'est le cas notamment pour
le 1^{er} et le 2^{ème} bataillon.

(Registre au Corps)

CONTRÔLE DU 3^{ème} BATAILLON
DES
GARDES NATIONALES VOLONTAIRES
DU DÉPARTEMENT DE *la Côte d'or*

*REGISTRE de 240 pages à colonnes & textes imprimés,
non compris les 46 pages destinées pour la table, pour
servir à l'enregistrement des noms, signalements, dates
de l'entrée, & autres mouvemens des Officiers, Sous-
officiers & Volontaires qui doivent former le 3^{ème} Bataillon
de la Côte d'or lequel Registre sera tenu
conformément à l'Instruction de la feuille suivante.*

FAIT à

LOI DE 1814
 1.
 Solu
 r ce me
 bando
 res tou
 pte
 lon S.
 Supre
 e ey
 pot
 tunc
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 iste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe.
 ccune
 nome
 Et
 en Co

Registre de contrôle
 du 3^{ème} Bataillon
 de Côte d'Or

(SHD - GR 16 YC 96)

Une table alphabétique
 est présente à la fin de
 chaque registre.

NOMS DE FAMILLE	NOMS DE BAPTÊME	PAGES DU REGISTRE	NOMS DE FAMILLE	NOMS DE BAPTÊME	PAGES DU REGISTRE
Verdun	Benoit	49.			
Vautelin	Louis	49.			
Verriere	Philiberts	78.			
Valot	Jean	79.			
Valot	Francois	90.			
Vallée	Gaspard	108.			
Viret	Blaise	109.			
Vauthéleret	Francois	112.			
Verrey	Pierre	126.			
Viret	Philibert	127.			
Verrey	Jean	138.			
Vienne	Foufants	138.			
Vachel	Pierre	138.			
Vasner	Alexis	152.			
Veigneur	Jean	153.			
Voimchel	Pierre	156.			
Viret	Laurent	157.			
Vielle	Pierre	159.			
Vincent	Jacques	161.			
Viennette	Henry	178.			
Villemot	Jean Baptiste	185.			
Viret	Claude	190.			
Vernier	Jean	191.			
Valot	Francois	208.			
Vatnay	Aoulié	217.			
Videaux	Henry	229.			
Voillot	Vivants	232.			
Voillot	Claude	234.			
Voillot	Gaspard	241.			

LOI DE 1818
 10
 Solu
 r ce me
 bando
 ver tou
 pt)
 lon s
 luyerit
 e ey
 in pot
 tinnue
 , et
 ne pare
 Claud
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Su
 Mo
 ye fe
 ccune
 nome
 Et
 en Co

116

NOMS DE BAPTÊME, DE FAMILLE ET DE GUERRE; NOMS DES PÈRES ET MÈRES; Lieux de naissance, âge & taille.	NUMÉROS des COMPAGNIES.	DATES de l'Entrée AU BATAILLON, & des passages AUX COMPAGNIES.	GRADES.	DATES DES MORTS, DES CONGÉS ABSOLUS, DES RÉFORMES, DES DÉSECTIONS, DES JUGEMENTS, &c.
<i>François Robin</i> Entré au service le 27 8 ^{me} 1794 au Le Régiment de Savoie Bourbon taille six pieds six. ans 6. fils de Pierre et d'Anne Moray, né le 1769 à Morebeau, Diocèse de Dijon Département de la Côte d'Or. taille de 5 pieds 4 pouces 6 lignes	1 ^{er}	3 août 1792.	Capitaine Du 3 août 1792	
<i>Etienne Heudelet</i> D. fils de Nicolas et de Claudine Rommard né en 1770 à Dijon, Diocèse de Dijon, Département de la Côte d'Or.	1 ^{er}	D. accusé passé le 10. nivôse l'an six dans l'armée du Rhin	Lieutenant 3 août 1792. adju. général de	
<i>Jacques Sacroix</i> Entré au service le 27 8 ^{me} 1794 au Le Régiment de Savoie Bourbon taille six pieds six. ans 6.	1 ^{er}	3 août	Lieutenant Du 3 août 1792.	

Registre de contrôle du 3^{ème} Bataillon de la Côte d'Or
 (SHD - GR 16 YC 96)

Les soldats sont inscrits dans le registre par ordre chronologique de leur date d'incorporation
 Ici, les officiers à la création du bataillon.
 Etienne HEUDELET deviendra général et comte d'Empire

NOMS DE BAPTÊME, DE FAMILLE ET DE GUERRE; NOMS DES PÈRES ET MÈRES; Lieux de naissance, âge & taille.	NUMÉROS des COMPAGNIES.	DATES de l'Entrée AU BATAILLON, & des passages AUX COMPAGNIES.	GRADES.	DATES DES MORTS, DES CONGÉS ABSOLUS, DES RÉFORMES, DES DÉSECTIONS, DES JUGEMENTS, &c.
Pierre Dubéichot Père et de Jeanne Guillet né le 14 août 1792 à Bussy de Sœur Baptiste cote 208	6.	14 août 1792	fusilier	Mort le 6 ^{ème} 1793 à l'hôpital de Belfort
Eugène De S. P. du S. 112.				
Claude Dubard Claude et de Marguerite Dubard	18.	18.	18.	

Registre de contrôle du 4^{ème} Bataillon de Côte d'Or
(SHD - GR 16 YC 97)

Il s'agit ici, d'un fusilier du 4^{ème} bataillon de la Côte d'Or : Pierre DUBEICHOT, né à Bussy.
Ce soldat est mort le 6 septembre 1793 à l'hôpital de Belfort

Les informations fournies : Une identification du soldat - Les conditions d'arrivée au corps -
Bataillon ou escadron et compagnie d'affectation - Les grades successifs ou distinctions - Ses états de service

DEMI-BRIGADE.
N° 87.

Composée de

1. B^{on} du 1^{er} Régiment
2. B. du Laires
3. B. de la Côte d'Or.

Incorporée dans la 78^{me}
demi-brigade nouvelle (arrivée)

Nota. Le dernier numéro de
l'ancien registre commencé le 1^{er}
janvier 1787, est

Registre du Corps.

Ce registre est arrivé au Bureau le 1^{er} nivôse an 6.
Les Nouveaux y sont ajoutés jusqu'au 27 Floreal
an 6. N° 3291.

Registre de contrôle de la 87^{ème} demi-brigade

(SHD - GR 17 YC 88)

A partir de 1793, un premier amalgame est organisé pour regrouper des bataillons de volontaires avec des régiments réglés est constituer ainsi des demi-brigades. Ici une mention manuscrite sur la première page du registre de la 87^{ème} demi-brigade, rappelle les unités qui la constituent ainsi que l'unité suivante, la 78^{ème} demi-brigade.



Les registres de la période de l'Empire

Les archives à consulter :

- Sous-série **GR 20 YC**, pour les gardes consulaire, impériale et royale
- Sous-série **GR 21 YC**, pour l'infanterie de ligne
- Sous-série **GR 22 YC**, pour l'infanterie légère
- Sous-série **GR 23 YC**, pour les troupes auxiliaires, cohortes, etc.
- Sous-série **GR 24 YC**, pour la cavalerie
- Sous-série **GR 25 YC**, pour l'artillerie à pied et à cheval
- Sous-série **GR 26 YC**, pour le génie
- Sous-série **GR 27 YC**, pour le service de santé
- Sous-série **GR 29 YC**, pour les compagnies de réserve départementales

LOI DE 1818
 10
 Solu
 r ce que
 Bando
 ses tou
 pt
 lon s
 fupervi
 e ey
 n pot
 tinnu
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe
 accue
 nome
 et
 en Co

Registre matricule
 du 9^{ème} régiment de chasseurs

(SHD - GR 24 YC 297)

Sur la période de l'Empire,
 des registres matricules apportent
 plus d'informations.

170

NUMÉROS D'ENREGISTREMENT et SIGNALEMENTS.	DATES DES ENGAGEMENTS, des réquisitions, des incorporations, et de l'arrivée au corps.	NUMÉROS DES BATAILLONS ou ESCADRONS ou COMPAGNIES	GRADES DATE DES PROMOTIONS ou des PROGRES D'AVANCEMENT.	DATES ET MOTIFS DES COPPIES DE COMPTES, BLESSURES, GENRE DE MORT, ACTION D'ÉCLAT, ET CANTONNE DE GUERRE.
N ^o 1015 Pierre Bonnardot fils de Pierre et de Marie Leguen né le 18 octobre 1787 à Nalot canton de Nalot département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche petite menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Nalot N ^o 18	A ^o Escadron 8 ^o Comp. 7 ^o Comp.	Ch ^o	1 ^o copie sur papier 22/10/1811 2 ^o copie sur papier 22/10/1811
N ^o 1016 Jean Robelin fils de Jean et de Marie Cornu né le 2 septembre 1787 à Nalot canton de Nalot département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche moyenne menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Nalot N ^o 9	A ^o Escadron 8 ^o Comp.	Ch ^o	1 ^o copie sur papier 22/10/1811
N ^o 1017 Jean Simon fils de Jean et de Marie Chaille né le 20 octobre 1787 à Corgny canton de Corgny département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche moyenne menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Corgny N ^o 13	A ^o Escadron 4 ^o Comp. 3 ^o Comp. 1 ^o Comp.	Ch ^o 1 ^o copie sur papier 22/10/1811 2 ^o copie sur papier 22/10/1811	1 ^o copie sur papier 22/10/1811 2 ^o copie sur papier 22/10/1811
N ^o 1018 Jean Lenoir fils de Jean et de Marie Chaille né le 20 octobre 1787 à Corgny canton de Corgny département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche moyenne menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Corgny N ^o 15	A ^o Escadron 4 ^o Comp. 3 ^o Comp. 1 ^o Comp.	Ch ^o 1 ^o copie sur papier 22/10/1811 2 ^o copie sur papier 22/10/1811	1 ^o copie sur papier 22/10/1811 2 ^o copie sur papier 22/10/1811
N ^o 1019 Jean Libert fils de Jean et de Marie Chaille né le 18 février 1787 à Nalot canton de Nalot département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche moyenne menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Nalot N ^o 16	A ^o Escadron 4 ^o Comp.	Ch ^o	1 ^o copie sur papier 22/10/1811
N ^o 1020 Jean Lelercq fils de Jean et de Marie Chaille né le 22 octobre 1787 à Corgny canton de Corgny département de la Côte-d'Or taille d'un mètre quarante centimètres visage oval front haut yeux gris nez aquiline bouche moyenne menton pointu cheveux noirs sourcils noirs	Arrivé le 15 mars 1807 Contrat de 1807 Côte-d'Or Canton de Corgny N ^o 18	A ^o Escadron 8 ^o Comp.	Ch ^o	1 ^o copie sur papier 22/10/1811

171

NUMÉROS D'ENREGISTREMENT et SIGNALEMENTS.	DATES DES ENGAGEMENTS, des réquisitions, des conscriptions, des incorporations, et de l'arrivée au corps.	NUMÉROS DES BATAILLONS OU ESCADRONS, et des COMPAGNIES.	GRADES. DATES DES NOMINATIONS et des BREVETS D'HONNEUR.	DATES ET MOTIFS DES SORTIES DU CORPS, BLESSURES, GENRE DE MORT, ACTIONS D'ÉCLAT, ET CAMPAGNES DE GUERRE.
<p>N^o 1012. <i>Boys</i> <i>Rémond</i> dit <i>Rémond</i></p> <p>filz de <i>Thomas</i> et de <i>Jacquin</i> né le 15 Octobre 1787 à <i>Labruyères</i> canton de <i>Leure</i> département de <i>La Côte-d'Or</i> taille d'un mètre <i>deux</i> centimètres visage <i>Oval</i> front <i>front</i> yeux <i>Brun</i> nez <i>droit</i> bouche <i>moine</i> menton <i>Rond</i> cheveux <i>bruns</i> sourcils <i>droits</i></p>	<p>Arrivé le 15 mars an 1807</p> <p>Conscrit de 1807. <i>Côte d'Or</i> <i>Canton de Seurre</i> N^o — 31.</p>	<p>4^e Escadron</p> <p>1^{re} Compagnie 2^e Comp.</p>	<p>Chef</p> <p><i>fait le 11 mars 1811</i></p>	<p><i>a fait les campagnes de 1807-1808-1809-1810-1811</i> <i>Retraite de Russie</i> <i>arrivé en Russie le 1812</i></p>
<p>N^o 1013. <i>gerard</i> <i>Bouilland</i> dit <i>Bouilland</i></p> <p>filz de <i>Jacques</i> et de <i>Abraham</i> né le 18 Mars 1787 à <i>Leure</i> canton de <i>Leure</i> département de <i>La Côte-d'Or</i> taille d'un mètre <i>deux</i> centimètres visage <i>Oval</i> front <i>front</i> yeux <i>Brun</i> nez <i>droit</i> bouche <i>moine</i> menton <i>Rond</i> cheveux <i>bruns</i> sourcils <i>droits</i></p>	<p>Arrivé le 15 mars</p> <p>Conscrit de 1807. <i>Côte d'Or</i> <i>Canton de Seurre</i> N^o — 39.</p>	<p>4^e Escadron</p> <p>8^e Comp. 1^{re} Comp.</p>	<p>Chef</p>	<p><i>a fait les campagnes de 1807-1808-1809-1810-1811</i> <i>Retraite de Russie</i> <i>arrivé en Russie le 1812</i></p>
<p>N^o 1014. <i>hime</i> <i>Baroche</i> dit <i>Baroche</i></p>	<p>Arrivé le 15 mars</p>	<p>4^e Escadron</p>	<p>Chef</p>	<p><i>a fait les campagnes de 1807-1808-1809-1810-1811</i> <i>Retraite de Russie</i> <i>arrivé en Russie le 1812</i></p>

Registre matricule du 9^{ème} régiment de Chasseurs

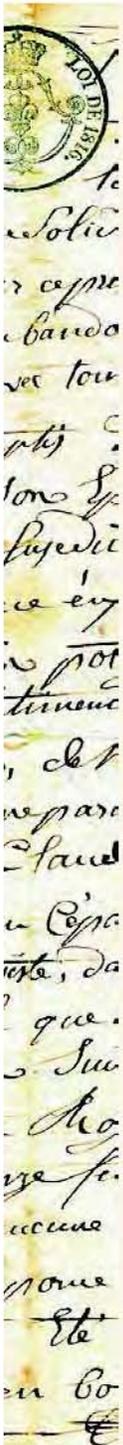
(SHD - GR 24 YC 297)

Le 9^{ème} régiment de Chasseurs était l'un des corps de destination pour 60 conscrits de Côte d'Or de la classe 1807. Ici deux de ces soldats perdus lors de la retraite de Russie

100 DE 1816
Solu
ce me
banda
ses tou
ptis
ton s
supervi
e ey
no pot
tinoue
et
repare
land
u Cypre
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co



LES EXTRAITS MORTUAIRES



L'administration des décès aux armées

- L'administration des victimes par les armées de la période révolutionnaire est plutôt imparfaite.
- Avec l'Empire, l'administration des armées devient beaucoup plus efficace, le code Napoléon impose notamment la **tenue d'un registre d'état** civil dans chaque corps de troupe.
- Toujours selon le code Napoléon, **les décès doivent faire l'objet d'un acte** dressé au sein de chaque corps.
- S'agissant des actes de décès, le code Napoléon, dans son article 96, indique : « *qu'un extrait de ces registres sera envoyé à l'officier de l'état civil du dernier domicile du décédé* ».
- En 1812, il sera précisé qu'en l'absence de la connaissance du dernier domicile, **l'extrait mortuaire sera envoyé au lieu de naissance**.

Hopital ambulans de l'armée du nord
Bigot (Cyprien) ser. Bon d'artillerie
natif d'Auxonne, Dep. de la
Cote d'Or
mour le 26^{bre} 1792.

Extrait mortuaire du soldat BIGOT d'Auxonne - 26 septembre 1792
(AD 21 - L 3047)

Moins d'une semaine après la bataille de Valmy, les extraits mortuaires sont très rudimentaires

LOI DE 1814
Solu
ce me
bande
ses tou
p
ton s
sup
e en
pot
tenu
et
repare
land
u
este, da
que.
Sui
Mo
re fe
ccune
pome
Et
en bo

Extrait mortuaire
du 27 juillet 1799

(AD 21 L 3048)

Soldat François LIGNY
de Balot
Fusillier de la
8^{ème} demi-brigade de ligne

Extrait mortuaire.
Commune de mayence.
Hopital militaire de mayence.
Du registre des décès de la commune de mayence a été extrait ce qui suit
Savoir: Brigade de ligne. Premier Bataillon. Sixième Compagnie.
Le Citoyen François Ligny, au service de la République, dans
Le Corps en Compagnie de Soldats, en qualité de Fusillier,
Natif de Balot, Département de la Côte d'Or, est entré au
dit hopital, le vingt septième de son sept de la République
En y est décédé le 29 milles de son sept, à l'âge de 24 ans
Le soussigné officier public du Canton de Mayence
Certifie que le présent extrait est conforme au registre des décès de
sa commune de mayence. Dep^t du Mort honoré
fait a mayence le neuf Thermidor l'an sept
Nouveau Adm^{is} aux imp^{aux} du Canton de Mayence
Certifie que la signature a été inscrite au dit registre
Et que j'ai fait y être ajouté.
Le neuf Thermidor l'an sept.
François M^{is} pour le Canton
M^{is}



LOI DE 1814
Solie
cepre
Bando
vec tou
pht
lon S.
Supedit
e ey
no pot
tirone
et
ne pare
Laud
u Cyp
vite, da
que.
Sui
Mo
ve fe
ccune
pome
Et
en Co

Les informations fournies par un extrait mortuaire (dans le meilleur des cas)

- Hôpital et/ou commune du décès
- Nom et prénom du soldat
- Unités ou régiments
- Grade ou fonction
- Commune et département de naissance
- Date du décès
- lieu du décès
- cause du décès
- date de l'extrait

EXTRAIT MORTUAIRE

er le nom de la
est situé l'hôp
aussi si l'hôpital
militaire; s'eden-
ulant.

COMMUNE de *Spalato en Dalmatie*
HÔPITAL de *Spalato*

Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit:
Le Sieur *Courtaut Benjamin grenat* (b)
au deuxième bataillon de
11. Regt. d'Inf. de ligne

er les prénoms
décédé, le corps
nie dans lesquels
il était enrôlé
conscrit embri-
uelle classe; dans
er aussi la com-
ton et le départe-
a été enrôlé: s'il
ant, ou le dési-
que les prénoms,
ine, canton, de-
t classe de celui
gnait.

er le genre de
de blessure dont

natif de *Daigny* canton d _____ département
de *la Côte d'Or* est entré audit hôpital le *huit* du mois
d *avril* l'an 1808 et y est décédé le *vingt huit* du mois
d *avril* l'an 1808 par suite de *faux* (c)

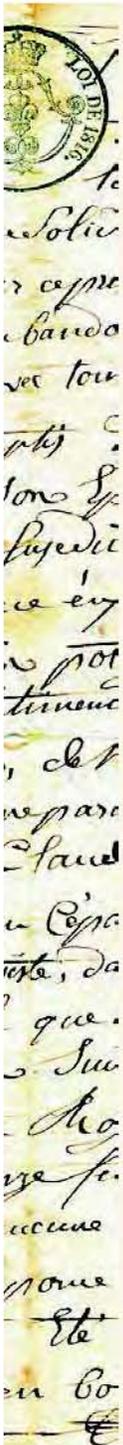
*Je soussigné, Econome dudit hôpital, certifié le présent extrait véritable
et conforme au registre des décès dudit hôpital.
Fait à Spalato le 28 du mois d'avril 1808*

Courtaut

*Nous, Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital
de Spalato certifions que la signature ci-dessus est celle de
M. Courtaut Econome, et que foi doit y être ajoutée.
Fait à Spalato le 28 du mois d'avril 1808.*

Miloud

N. B. On recommande la plus grande exactitude dans les actes de
décès. Les prénoms et noms des décédés doivent être recueillis avec
attention ainsi que les lieux de naissance, cantons et départements, les



Les extraits mortuaires dans les archives

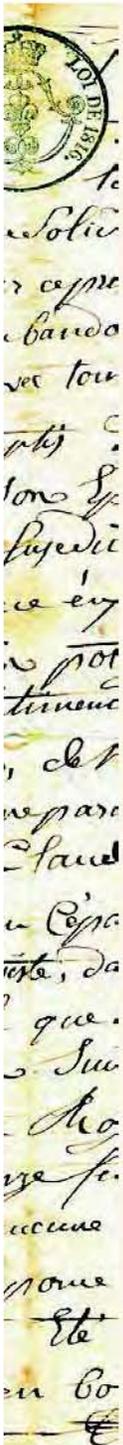
- Les extraits mortuaires des soldats originaires de la Côte d'Or sont détenus dans la **Série L** aux Archives Départementales de la Côte d'Or
- Il y a au total 60 liasses qui comportent entre 250 à 400 fiches chacune :
 - 38 liasses de fiches classées par communes **L 3045 à L 3082**
 - 22 liasses de fiches classées par ordre alphabétique. **L 3083 à L 3104**
- Le fond des extraits mortuaires est donc riche d'environ **20 000 fiches** de soldats de Côte d'Or décédés entre 1792 et 1815.
- Un **travail de numérisation** et de reclassement a été entrepris qui devrait permettre une mise en ligne sur le site des Archives Départementales dans la deuxième partie de l'année 2019

100 DE 1814
Soliv
r ce me
banda
ses tou
pté
ton s
supé
e ey
in pot
tinnu
et
repare
Laud
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co



« Paris qui s'en va et Paris qui vient » publication littéraire - Source gallica.bnf.fr

LES MÉDAILLÉS DE SAINTE-HÉLÈNE PENSIONS ET SECOURS



La médaille de Sainte Hélène

- Pour honorer les volontés testamentaires de Napoléon 1^{er}, Napoléon III crée en **1857** la médaille de Sainte Hélène.
- Cette distinction était destinée à rendre hommage aux **soldats de la Révolution et de l'Empire** qui avaient combattu aux côtés de Napoléon I^{er} de 1792 à 1815.
- En 1857, on estimait à 405 000 le nombre de ces soldats encore vivant.
- Ces médailles n'ont été remises qu'à des **soldats encore vivants en 1857**. Il ne devait pas y avoir de remise à titre posthume.
- Chaque décoré recevait un **brevet** et une **médaille**.

MÉDAILLE DE

INSTITUÉE PAR



SAINTE-HÉLÈNE

S. M. NAPOLÉON III.

NAPOLÉON I^{er}

A ses Compagnons de gloire. Sa dernière pensée!

Sainte-Hélène, 5 Mai 1821.

*Le Grand Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, certifie que
M. NOIROT, Jean Baptiste, Colonel au 92^e de ligne
ayant servi durant la période de 1792 à 1815, a reçu la Médaille de S^{te} Hélène.*

Du de Haisenes

Inscrit à la Grande Chancellerie N^o 186523

Brevet de la Médaille de Sainte Hélène

Brevet de Jean Baptiste NOIROT (1794 – 1884)

soldat de l'Empire au 92^e régiment d'Infanterie de ligne de 1813 à 1815

101 DE 1816
 Solu
 r ce me
 bando
 ses tou
 pt)
 ton s
 fuyent
 e ey
 pot
 tunc
 , et
 ne pare
 stand
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Su
 Mo
 ne fe
 ccune
 nome
 Et
 en Co

Etat
 des Médailles de S^{te} Hélène résidant à Dijon.

Etat des médaillés
 de Sainte Hélène

Etabli par la municipalité de Dijon

(AC Dijon - 2 H boîte 24)

Indication				
De Noms et prénoms	De leur profession	De leur Demeure	De leur âge	De la date de leurs services
Occard (vinant)		r. marcelle		
Adel (Johnson)	Passier de Logem r. le Girardin	p. L. Nicolas		après un service le 23 Janvier 1810, 2 ans de service le 11 1810 - ancien Chef de Bataillon au Régiment d'Infan- terie de la Grande Armée - a fait la Campagne de 1810 1815 en Espagne.
Alexandre (Jony)		au Châillon r. sous le Bourg		entré en 1808, congédié le 17 Septembre 1828
Andrieu (Lippin)		r. de Joffe		entré en 1808 et infirmité congédié après un an 1809/.
Andriot (Henri)		Dame de Châillon 9		entré en 1808, à Lyon en 1815, resté 2 ans de service en 1814 - à la capture en 1815 sans le 15 ^e au Régiment de Grenadiers à cheval de Valenciennes
Astaire (Jean)		r. de la 10		entré au service le 7 Janvier en 9, congédié le 1 ^{er} Juin 1818 a fait la Campagne de nos 1810, 1811, 1812, 1813, 1814 1809 - Congédié le 5 Juin 1816
Arvier (Paul)	ancien Chirurgien major	place d'Armes		entré au service le 10 Mars 1809, licencié le 16 Mars 1815
Aubert (Balthazar)		r. Jeanne 87		entré au service le 28 Mars 1815, congédié le 1 ^{er} Octobre 1815
Boube (Léon)		r. du bon Lefort 1		
Barbier (François)		r. Balthazar 43		

LOI DE 1818
Soliv
cepre
bande
vec tou
pté
ton S
supervi
e ey
pot
tenué
Et
repare
Laud
u Cypa
tête, da
que.
Sui
Mo
re fe
ccune
pome
Et
en Co

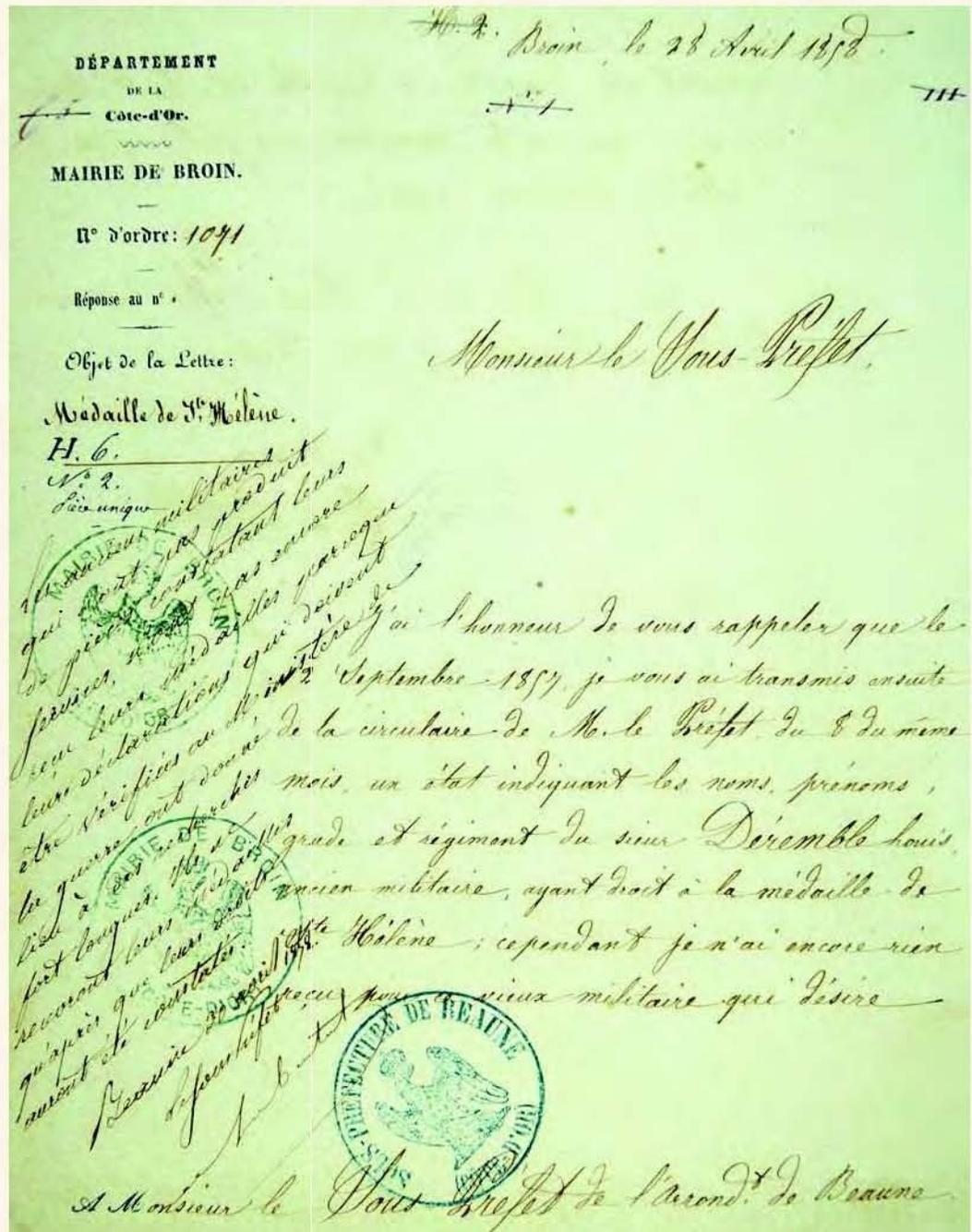
**Réclamation
(28 avril 1858)**

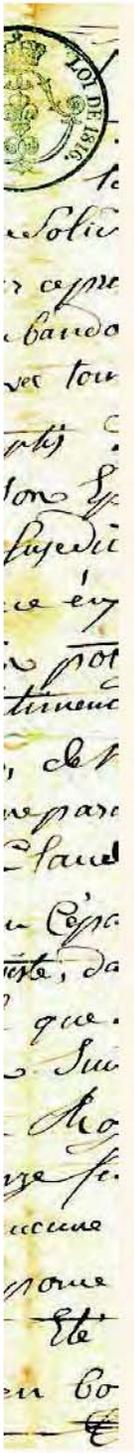
Courrier du maire de Broin
au sous-préfet
au sujet de l'attribution de la
médaillon de Ste-Hélène
à un ancien militaire

(AD 21 - E dépôt 115- 53)

Le maire : « ... le 2 septembre 1857, je
vous ai transmis... les nom, prénom,
grade et régiment du sieur Déremble
Louis, ancien militaire ayant droit à la
médaillon de Ste-Hélène... je n'ai encore
rien reçu pour ce vieux militaire... »

Le sous-préfet : « ... leur déclaration
doivent être vérifiées au ministère de la
guerre... »





Les pensions et secours aux anciens soldats

- A partir de 1849 et l'arrivée de Napoléon III au pouvoir, le gouvernement s'intéresse au sort des anciens soldats de la République et de l'Empire. Progressivement à partir de 1850, des **secours annuels** ou **viagers** puis des **pensions viagères** (Loi du 5 mai 1869) seront accordés.
- Aussi bien pour l'attribution de la médaille de Saint Hélène que pour les demandes de pension ou secours, les anciens soldats doivent **justifier de leurs états de service**.
- Les dossiers ainsi constitués contiennent donc des documents très intéressants pour retrouver la trace du parcours militaire d'un individu. Les **pièces fournies** sont très variées :
 - Certificat de notoriété publique - Etat de service - Congé limité - Congé de réforme - Extrait de mémoire de proposition pour la pension de retraite - Secours annuel et viagers - Certificat de service militaire - Certificat d'exemption de service - Extrait de livret - etc.

LOI DE 1814
Solu
cepre
bande
ses tou
pté
lon S.
supéri
e ey
in pot
tenué
Et
repare
Laud
u Rép
tête, da
que.
Sui
Mo
ye fe.
ccune
pome
Et
en Co

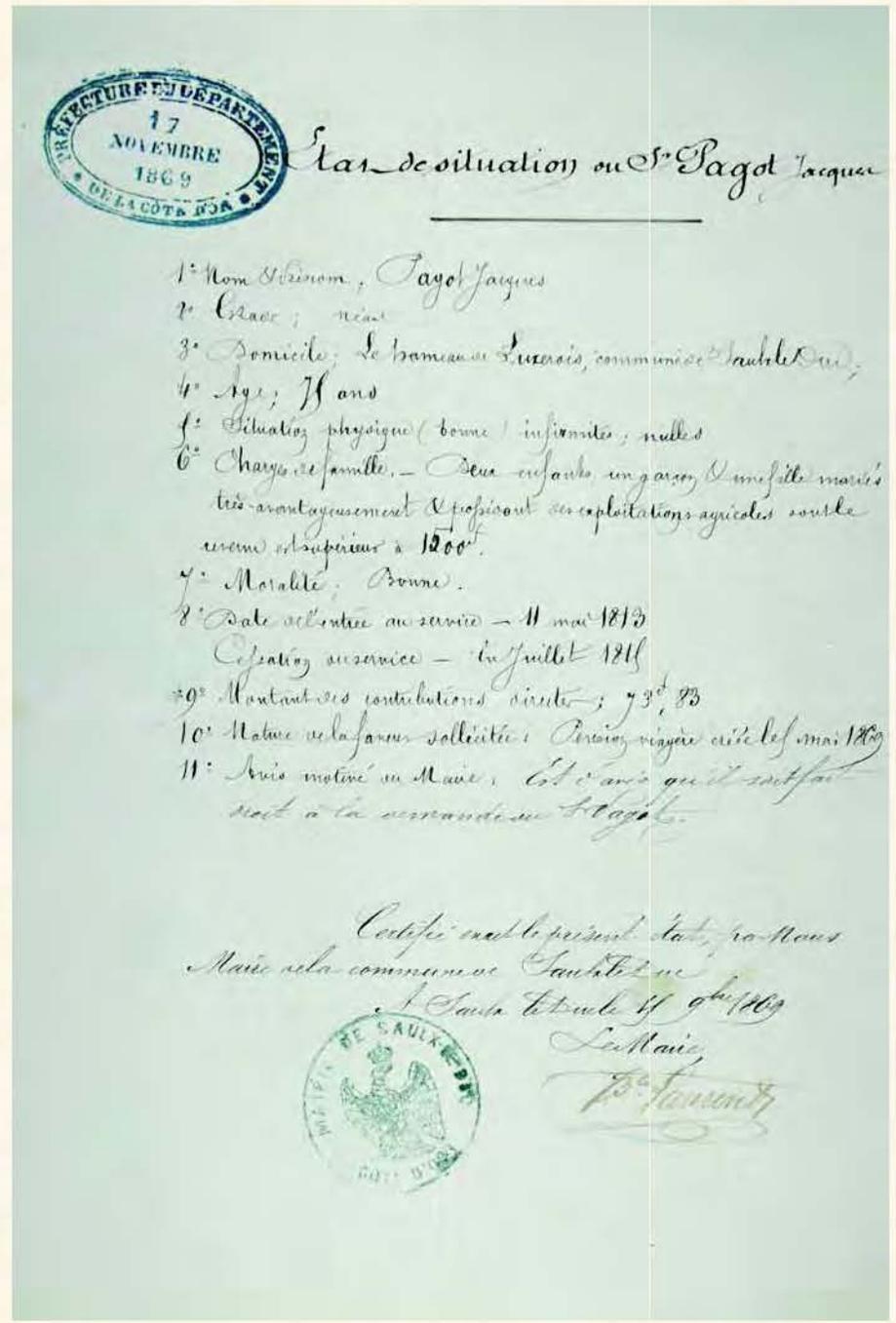
Dossier de demande de pension
de Jacques PAGOT
Saulx-le-Duc - 17 novembre 1869

Le dossier est très complet et fournit de
nombreuses informations
sur Jacques PAGOT soldat de l'Empire

Ici, un état de situation de l'intéressé
en 1869

(AD 21 - E dépôt 587 - 43)

« ... Date de l'entrée au service - 11 mai
1813
... »



LOI DE 1814
Solie
cepre
bande
ses tou
ab)
ton S
superv
e ey
pot
tinue
et
repare
fland
u Cyp
tete, da
que.
Sue
Mo
ye fe
ccune
pome
Et
en Co

Dossier de demande de pension
de Jacques PAGOT
(17 novembre 1869)

Le dossier est très complet et fournit de
nombreuses informations
sur Jacques PAGOT soldat de l'Empire

Ici, un état des services
(AD 21 - E dépôt 587 - 43)

« ... incorporé au 42^e de ligne, 3^e^{me} bataillon,
3^e^{me} compagnie, capitaine Richet
Arrivé au dépôt à Alexandrie le 11 mai 1813
... »

BULLETIN

Contenant les renseignements nécessaires pour la recherche des services
du sieur Pagot Jacques
ancien militaire de la République et de l'Empire.

1° Les noms et prénoms de cet ancien militaire, ceux de ses père et mère,
la date de sa naissance, la commune et le département où il est né :
Pagot Jacques
fr. des Pagot Anne et de Françoise Calimard, son épouse
m. à Lussac (ancien département de la Somme) Saubert (Ct. de D.)
le 29 Germinal l'an 2 de la République

2° Le corps sur lequel il a été dirigé et la date de son incorporation :
Intendant au dépôt à Alexandrie le 11 mai 1813.

3° Les bataillons ou escadrons et les compagnies auxquels il aurait successi-
vement appartenu (à défaut, les noms de ses capitaines), ainsi que le numéro
de son immatriculation :

4° Les corps dans lesquels il a ultérieurement servi, l'époque précise de son
admission dans chacun d'eux, et les grades qu'il a obtenus :

5° Le lieu d'où il est parti pour rentrer dans ses foyers, la date de son départ
et le corps auquel il appartenait alors (indiquer la cause du départ) :
Parti de Lyon, le 20 mai 1814, après l'évacuation
de la ville.

Le Maire de Saubert
J. G. G. G.



LOI DE 1818
 1.
 Solu
 r ce me
 bando
 rec tou
 pte
 lon s
 luyedi
 e ey
 in pot
 tinnue
 , et
 ne pare
 stand
 u Cyp
 iste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe
 ccune
 nome
 et
 en Co



1er Régiment d'Artillerie à Cheval

CONGÉ
DU SERVICE DE L'ARMÉE ACTIVE,
 DÉLIVRÉ en vertu de la Loi du 10 Mars 1818.

PLACE
de Douai.

16^e DIVISION MILITAIRE.

Vu et enregistré par mes frères
 Commandans la garnison Royale à
 Châtillon le 15 Janvier 1822
(Signature)

NOUS soussignés, Membres du Conseil d'administration du *1er Régiment d'Artillerie à Cheval*
 CERTIFIONS avoir délivré le présent Congé du service de l'armée active au S^r *PITOIS, Antoine*, canton de *Châtillon sur Seme* département de *la Côte d'or*
 natif de *Massey* canton de *Châtillon sur Seme* département de *la Côte d'or*
 né le *4 Octobre 1789* taille d'un mètre *712* millimètres, cheveux *ch.* sourcils *chabotés* yeux *gris* front *courcé*
 nez *combe* bouche *grande* menton *rand* visage *plein* domicile à *Massey* canton
 de *Châtillon sur Seme* département de *la Côte d'or* lequel a été inscrit comme *conservé*
 sur les registres matricules du *1er Régiment d'Artillerie à Cheval* le *15 novembre 1813* a terminé le temps fixé
 pour le service actif par la loi, et ne peut plus être tenu au service des vétérans. Le Conseil l'aithé en outre que le S^r PITOIS n'a pas contracté d'acte de mariage depuis son enrôlement de tout
 Fait à *Douai* le *15 Janvier 1822*.

Les Membres du Conseil d'administration,
(Signatures)

Vu par Nous le présent Congé du service de l'armée active, délivré
 au S^r *PITOIS Antoine* Brigadier
 lequel a déclaré être dans l'intention de se retirer à *Massey*
 canton de *Châtillon sur Seme* département de *la Côte d'or*

Le Sous-Intendant militaire,
(Signature)

L'Inspecteur général,
(Signature)

Approuvé par nous Lieutenant Général
 Commandant la 16^e Division Militaire
(Signature)

DETAIL DES SERVICES.	CAMPAGNES ET BLESSURES.
Inscrit au 1 ^{er} Régiment d'art. à Cheval le 15 novembre 1813.	à l'expédition de campagne de 1814 et 1815 en France.

Congé du service de l'armée d'active - Antoine PITOIS - Janvier 1822
 (AD 21 - 3R 20 R 8)

Soldat du 1^{er} régiment d'artillerie à cheval

101 DE 1814
 Solu
 ce pre
 bando
 rec tou
 pt)
 lon S
 luyedi
 e ey
 in pot
 tunc
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 iste, da
 que.
 Sue
 Mo
 ye fe
 ccune
 nome
 Et
 en Co

Etat de service
du soldat Jean PARISOT

Extrait des registres matricules

(AD 21 - 3R 20 R 8)

Ministère
de la Guerre.

Empire Français.

7^{me} Direction
(Comptabilité Générale)
 Bureau
des Lois et Chebiers.

Par ordre du Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,
 Le Conseiller d'Etat Directeur,
 Certifie que des registres matricules et documents déposés
 aux Archives de la Guerre, a été extrait ce qui suit:

Don et signalement du militaire.	Détail des services:
Parisot (Jean) fils de Jean et de Jeanne Bannetier né le 11 novembre 1791, à Chignilly (cat. 7 bis)	Entré au 116 ^{me} de ligne (6955) le 14 septembre 1811. parti le 18 juin 1814. Entré au 2 ^{me} Chasseurs (300) le 21 décembre 1814. En arrivè le 18 juin 1815. (sans renseignements ultérieurs)

Louis Colard
 Signé: Colard.

Reçu
 Le Secrétaire Inf.
 Signé: Debise.

Le Chef
 Signé: Nottin de la Roche

Délivré sans frais
 à M. le Général Comte de la Roche
 Division militaire,
 pour M. Parisot, commandé à
 Maulieu.
 En réponse à sa lettre
 du 13 juil. 1844.
 L'archiviste N° 13788.

En foi de quoi le présent Certificat a été délivré
 pour servir et valoir ce que des raisons.
 Paris le 11 Novembre 1844
 Signé: illisible.

Copie conforme à l'original qui nous
 en a été représenté
 Paul de la Roche de la Ville de Chabreu,
 Membre de la Commission Municipale de Chabreu.



101 DE 1816
 Solu
 ce me
 bando
 ses tou
 pté
 lon s
 luyerit
 e ey
 in pot
 tinnue
 , et
 ne pare
 stand
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Su
 Ho
 ye fe
 ccene
 nome
 et
 en Co

20. Région.

Gendarmerie Départementale.

Compagnie de la Côte d'Or.

Etat de Services.

Extrait du Registre-Matricule de la dite Compagnie.

N. au Registre-Matricule, 35. — *U. B. Bauvard, Français, Gendarme, fils de Jean Baptiste, et de Jeanne Sébastine Mery, né le 21 avril 1791, à Auxonne, (Côte d'Or), taille 5' 7 1/2", cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, front court, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage rond — marqué d'un large cicatrice sur l'œil droit.*

Detail des Services.	Campagnes et Blessures.
<p>Entré au service au 92^{ème} Régiment le 1^{er} mars 1789. Passé au 3^{ème} Régiment d'Artillerie à cheval le 14 avril 1791. Lascé dans la Gendarmerie le 21 janvier 1802. Retraité le 15 février 1816.</p> <p style="text-align: center;">3 3</p>	<p>Après les campagnes de 1792, au 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.</p> <p>1814 à l'Action.</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Cités et Dénominations.</p> <p style="text-align: center;">3</p>

Certifié par nous Secrétaire du Conseil d'adm.
à Dijon le 3 Juin 1849.
Avec sa signature.

Je soussigné le Sous-Défenseur militaire
auprès la Justice Administrative de
la Côte d'Or, soussigné et revêtu de
la fonction de Procureur Délégué.
Auxonne le 15 Juin 1849.
Certifié conforme à l'original qui nous a été présenté, pour moi
Maire de la ville de Châtillon
à Châtillon le 16 mai 1846. *Henriette*

Etat de service
 Du gendarme François BAUVARD
 natif d'Auxonne

(AD 21 - 2 Z 9 R1)

« ... entré au service au 92^{ème} Régiment le 1^{er} mars
 1789, passé au 3^{ème} Régiment d'artillerie à cheval le
 14 avril 1791.
 Entré à la Gendarmerie le 21 janvier 1802.
 Retraité le 15 février 1816... »

100 DE 1816
 Solu
 r ce me
 Bando
 ver tou
 pté
 lon S.
 Supé
 e ey
 in pot
 tinnu
 , et
 ne pare
 Land
 u Cyp
 tiste, da
 que.
 Su
 Mo
 ye fe.
 ccune
 nome
 Et
 en Co

Liste d'anciens militaires de l'Empire

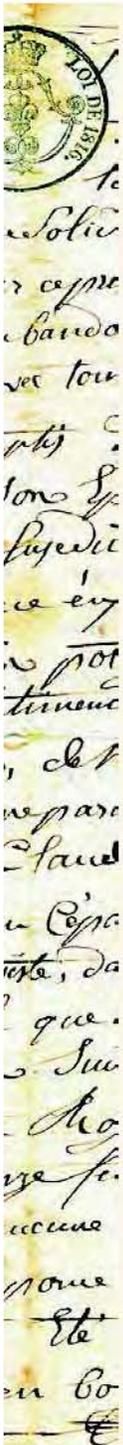
Liste dressée pour servir à la distribution de la pension accordée par le Maréchal Vaillant

(AC Dijon - 2 H Boite 24)

Année 1868.

Liste des anciens Militaires de l'Empire dressée pour servir à la distribution d'un secours de 1000 francs accordé en leur faveur par M. le Maréchal Vaillant.

N ^o	Noms & Prénoms	Résidence	Somme accordée	Observations
1	Accard, Léon	rue Annette	20	
2	Baudier, Jean Bte	rue Bassano, 179	20	
3	Berger	rue St Nicolas, 58	20	
4	Berthier, René	à l'hôpital	11	
5	Bonnet, Claude	à l'hôpital	11	
6	Breuil, Jacques	rue Jeanin, 73	20	
7	Brocard, Bernard	rue Taverier, 81	20	
8	Caillet, Émile	rue des Apollins	20	
9	Chandellier, Jacques	clou de la voirie	20	
10	Choquet, Charles	rue Bourbon, 21	20	
11	Cochenet, Nicolas	rue du Monton, 3	25	aveugle
12	Collombet, Jean Bte	rue de la Préfecture, 7	20	
13	David, Pierre	rue Barbisey, 48	20	
14	Dellery, Simon	rue de la Préfecture, 84	20	
15	Demanche	rue Routolle	20	
16	Dubreuil, François	rue de la République, 14	20	
17	Froignot, Étienne	rue Jeanin, 101, Tournay	20	
18	Gauchey	rue Routolle, 25	20	
19	Gauthier, Gabriel	rue Routolle	20	
20	Girard, Maurice	rue Schœllern	20	
21	Gonier, Pierre	rue d'Assas, 20	20	
		A Reporter	405	



Les fonds d'archives

- Dans les archives communales :
 - En **série H**, notamment pour des transmissions de demandes et des traitements de réclamations (quelques fois en série K 'distinctions honorifiques')
- Au archives départementales
 - En **série R** - En 3R pour les Médailles de Sainte Hélène et les dossiers de pension ou de secours (parfois en série M 'distinctions honorifiques')
 - Voir aussi en **série Z** les dossiers transitant par les sous-préfectures
 - Les documents : des dossiers de soldats avec leurs justificatifs - des listes de pensionnés ou de médaillés - des échanges de courriers sur des réclamations - des instructions et décrets permettant de comprendre le cadre des diverses attributions

LOI DE 1814
Solu
ce me
bande
ses tou
pté
ton S
supervi
e ey
no pot
tinnou
et
repare
Laud
u Cyp
tiste, da
que.
Sui
Mo
re fe
ccune
pome
Et
en Co

RESSOURCES

INTERNET

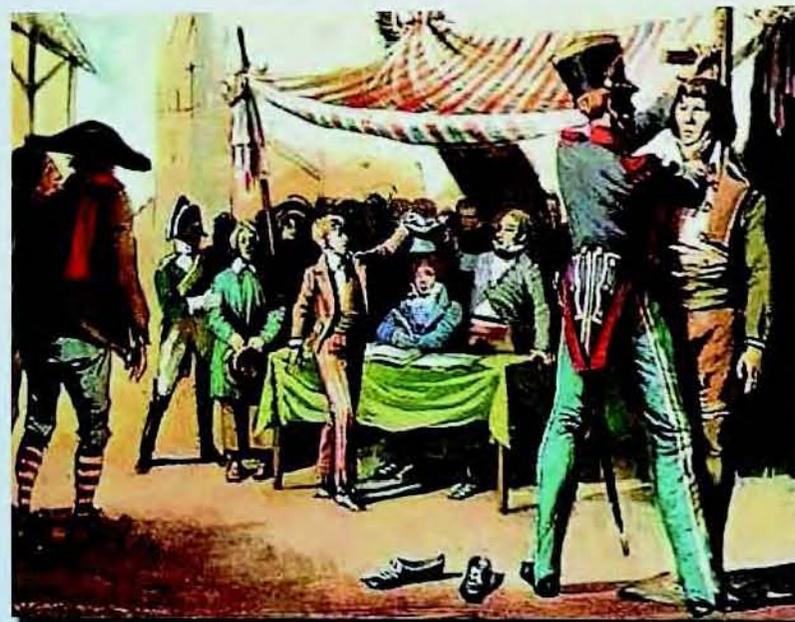
BIBLIOGRAPHIE

LES CONSCRITS DE LA GRANDE ARMÉE

dans le canton d'Is-sur-Tille

1804 - 1814

Jean-Pierre ROUSSEL



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

TILLE/IGNON

Internet - Mémoires des Hommes



PARCOURS INDIVIDUELS

Cette rubrique est destinée à mettre à disposition des internautes sous forme numérisée, des documents conservés au Service historique de la défense qui permettent de retracer le parcours des individus, qu'ils soient militaires de carrière ou conscrits.

En complément de la rubrique **Conflits et opérations**, dans laquelle il est possible de retrouver les éléments biographiques concernant les militaires décédés au cours des différents conflits contemporains, sont ici accessibles les registres de contrôle des troupes de la garde impériale et de l'infanterie de ligne pour la période allant de 1802 à 1815 (sous-séries GR 20 YC et GR 21 YC).

Ces registres font partie de la série YC, composée de quelque 25 000 volumes et consacrée au contrôle des sous-officiers et de la troupe (sous-séries GR 1 YC à GR 49 YC) entre 1716, date de l'institution généralisée des contrôles de troupe, et les années 1870 dans la plupart des cas ou jusqu'à 1909 pour certaines unités. Les registres seront progressivement numérisés et mis en ligne par tranches chronologiques, dans le double objectif de rendre plus accessibles ces fonds très demandés du public et de préserver la conservation des originaux.



Registres matricules de la garde impériale et de l'infanterie de ligne

Recherche globale
Rechercher sur l'ensemble des bases nominatives et sur les unités engagées dans la Première Guerre mondiale.

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION DES PATRIMOINES,
DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES

Mémoire des hommes

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins statistiques.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/>

Internet - Les médaillés de Ste Hélène

The screenshot shows the homepage of the website 'Les médaillés de Ste-Hélène'. The page has a blue header with the title 'Les médaillés de Ste-Hélène'. Below the header, there is a large image of a battle scene with soldiers on horseback. On the left side, there is a vertical menu with the following items: Accueil, But, Dépouillement, Sources, Portraits, Documentation, FAQ, Liens, and Recherche avancée. Below the menu is a search bar with the text 'Recherche' and a 'Go' button. The background of the page features a portrait of a man and a document with the text 'COMPAGNIE DE CHASSE' and 'NAPOLÉON'.

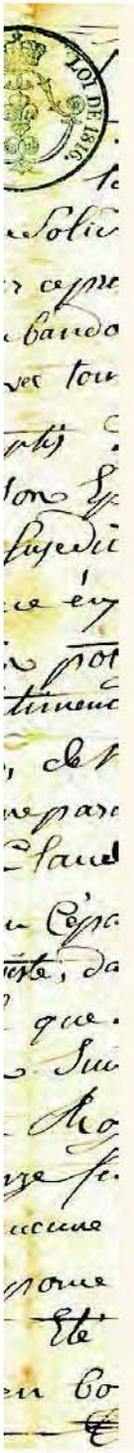
<https://www.stehelene.org/>

Internet - Les médaillés de Ste Hélène

nom: NOIROT
pre nom: Jean Baptiste
annee_de_naissance: 31/10/1794
lieu_de_naissance: Recey sur Ource
commune_de_residence: RECEY SUR OURCE
departement: Cote d'Or
code: F21
pays: France
grade: Soldat
regiment: 92^{ème} de Ligne
periode: De 1813 à 1815
divers: Ancien militaire, bénéficie de la Loi du 5 mai 1869. Renouvelle son brevet en 1881. Titulaire depuis le 15 août 1869. source : perso S. METTIVIER an cote LH 3272 (dpt Côte d'Or)
:

Extrait de la base : information sur Jean Baptiste NOIROT

- Une **base de données** sur les soldats de la Révolution et de l'Empire qui sont détenteur de la médaille de Sainte Hélène
- En Bourgogne Franche-Comté, le dépouillement est achevé dans l'Yonne, le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort. Pour les autres départements, dont la **Côte d'Or**, **l'essentiel du dépouillement est à faire.**



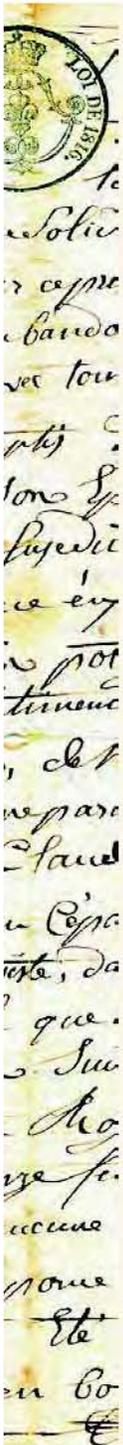
D'autres sites internet

- **Geneanet**
 - Indexation de registres matricules et d'extraits mortuaires
 - <https://www.geneanet.org>
- **Base de données Léonore**
 - accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'Honneur depuis 1802
 - <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm>
- **Revue historique des armées**
 - Articles généraux sur l'organisation des armées
 - <http://rha.revues.org>
- **Hôtel des Invalides**
 - Transcription de registres de militaires ayant séjournés aux Invalides
 - www.hoteldesinvalides.org



Bibliographie

- **Retrouver un ancêtre soldat de la Révolution ou de l'Empire**
par Jérôme Malhache - Us.929.1 MAL
- **Découvrir la carrière militaire d'un ancêtre**
Yves Buffetaut - Us. 929.1 - BUF
- **Les conscrits de la Grande Armée dans le canton d'Is-sur-Tille, 1804-1814**
Par Jean-Pierre Roussel - D2/1581
- **La révolution dans l'Auxois : quelques victimes des mesures d'exception**
par Michel Vuillaume - D2/1755
- **La tragédie d'Eylau, 7 et 8 février 1807 : dictionnaire biographique des officiers, sous-officiers et soldats tués ou blessés mortellement au combat**
par Danielle et Bernard Quintin. - D2/1183



Bibliographie

- **Austerlitz** : dictionnaire biographique des soldats de Napoléon tombés au champ d'honneur
par Danielle et Bernard Quintin - D2/1170
- **La bataille de Paris : 30 mars 1814** ; suivi du Dictionnaire des pertes pour l'infanterie et la cavalerie de ligne pendant la campagne de 1814
par Jean-Pierre Mir. - D2/1165
- **Les gardes nationaux, 1813-1814** : les oubliés de l'épopée : suivi du dictionnaire des gardes nationaux activés victimes des combats
par Jean-Pierre Mir. - Us.920-MIR
- **La Garde Impériale et la campagne de 1814** : dictionnaire des morts et blessés
par Jean Pierre MIR - D2 / 1172



Bibliographie

- **Dictionnaire des Braves de Napoléon** - Tome 1 et 2
Par Colonel Michel Molières et de Natalia Griffon de Pleineville - Us.920-DIC
- **Bibliographie napoléonienne** : près de 10.000 titres pour mieux choisir
Roger Martin, Alain Pigeard - Us.010.42-NAP
- **Les soldats du 12ème régiment de ligne originaires de la Bourgogne sous l'Empire** - par Patrick Notel - BM
- **Les soldats de L'Abergement-de-Cuisery** décédés lors des guerres napoléoniennes - par Sylvie Monin-Badey - BM

101 DE 1816
Solu
ce me
banda
ses tou
ptis
ton s
supedi
e ey
no pot
tinuue
et
repare
land
u Cypa
tiste, da
que.
Sui
Mo
re fe.
ccune
pome
Et
en Co

MERCI